

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ÉVOLUTION CONCEPTUELLE ET LES ACTIONS DE L'UNESCO AU NOM DE LA
CULTURE : LA CHRONOLOGIE D'UNE CONTRADICTION ENTRE LA PROTECTION
DES DIVERSES CULTURES ET LA PROMOTION DE VALEURS UNIVERSELLES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
MÉRIL BRUNEL MOUANA-BANKOUÉZI

MAI 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette recherche repose en partie sur l'appui de deux professeurs du Département de science politique de l'UQÀM. Je remercie mon directeur, Lawrence Olivier, pour son soutien et ses conseils tout au long de ma maîtrise et jusqu'au dépôt de ce document et surtout pour avoir dédramatisé la totalité de cette expérience. Je remercie Daniel Holly de m'avoir initié à la réflexion sur les organisations internationales et de m'avoir guidé dans une démarche fascinante et complexe à l'égard de la culture.

Je tiens à remercier Guillermo Yáñez, professeur d'anthropologie au Département de Sciences Sociales du Collège Ahuntsic, pour son aide lors de mes recherches initiales sur la culture. Les enseignements de M. Yáñez m'ont redonné le goût de m'appliquer dans mes études et d'apprendre à un moment où j'étais désintéressé et peu enthousiaste pour la vie collégiale.

J'aimerais remercier ma mère, Isabelle Seckler, pour son amour et son soutien et qui a mis ses talents professionnels de réviseuse principale à l'œuvre pour corriger cette recherche. Je te remercie du fond du cœur pour ta patience et pour avoir été ma plus grande lectrice tout au long de mon cheminement universitaire.

Je remercie mon père, Sébastien Mouana-Bankouézi, pour ses sages enseignements et conseils, mes sœurs Roseline et Elsa qui savent toujours me faire rire et ma nièce Zelia (5 ans). Merci à Megama, Julien, Geneviève, Christine et Louis pour leur écoute amicale au fil des années.

Le plus grand merci va à Josie qui partage ma vie et qui m'a enduré dans tous mes états d'âme. Je te remercie d'être ma grande complice, ma confidente et surtout, ma meilleure amie.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| LISTE DES TABLEAUX | iv |
| RÉSUMÉ | v |
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE I | |
| L'UNESCO ET LA CULTURE | 12 |
| 1.1 L'évolution conceptuelle de la culture et de la diversité culturelle selon l'UNESCO | 14 |
| 1.2 La diffusion/généralisation de valeurs universelles comme conditions de cohésion et de reproduction du système mondial | 20 |
| 1.3 Des allocations budgétaires peu clémentes à l'égard de la culture | 25 |
| 1.3.1 Survol des caractéristiques principales des ressources de l'UNESCO de 1988 à 1997 | 26 |
| 1.3.2 Analyse de la répartition des allocations budgétaires en fonction des domaines de compétences de la culture, de l'éducation et de la science de 1998 à 1997 | 27 |
| 1.4 L'accent mis sur la science et l'éducation | 30 |
| CHAPITRE II | |
| L'UNESCO ET LES EXIGENCES DE LA MONDIALISATION | 40 |
| 2.1 La diffusion de valeurs universelles qui visent la paix et la poursuite de nouvelles normes | 41 |
| 2.2 L'efficacité de l'action normative de l'UNESCO | 59 |
| CONCLUSION | 74 |
| BIBLIOGRAPHIE | 78 |

LISTE DES TABLEAUX

| Tableau | Page |
|---|------|
| 1.1 Évolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1988-1997, en millions de dollars américains | 27 |
| 1.2 Répartition des dépenses du budget ordinaire de l'UNESCO de 1998-1997, par secteur en (%) | 28 |
| 1.3 Répartition des financements sur des fonds des Nations Unies et d'autres fonds extrabudgétaires, par activité de programme de l'UNESCO de 1988 à 1997, par secteur en (%) | 29 |
| 1.4 Répartition des demandes approuvées par le directeur général de l'UNESCO de 1988 à 1997, par secteur en (%) | 29 |

RÉSUMÉ

Cette recherche est une analyse documentaire de l'évolution des actions de l'UNESCO en matière culturelle et plus spécifiquement en ce qui a trait à la sauvegarde des diverses cultures, entre 1946 et 2001.

La culture distingue une société d'une autre et de façon capitale, elle assure la cohésion dans chaque société. Toujours est-il que la prise en compte de l'évolution des cultures à l'échelle du globe, ne peut être analysée sans prendre en considération le lien étroit que celles-ci entretiennent avec les entités que sont le politique, le social et l'économie. De manière déterminante, l'évolution de la coexistence entre l'ordre économique et celui de la culture, mérite une attention toute particulière. Plus spécifiquement, il s'avère intéressant de se pencher sur l'interrelation entre ces deux ordres depuis l'avènement du capitalisme, en Europe entre le XIII^e et le XVI^e siècle, ainsi que son expansion fulgurante jusqu'à la moitié du XX^e siècle. En ce sens, depuis l'ère de la Révolution industrielle, nous assistons à une juxtaposition progressive conceptuelle des concepts du développement à prédominance économique et de celui de la culture. Parallèlement, de nouvelles entités s'édifient progressivement sur la scène mondiale, à savoir les organisations internationales.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les pays vainqueurs, particulièrement à l'instigation des États-Unis, mettent en place des mécanismes de régulation des ordres que sont le politique, le social, l'économique et la culture. En 1945, l'un des objectifs derrière la création du système des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, est de maintenir et de reproduire le nouvel ordre mondial à dominante capitaliste, sur lequel s'appuient les pays occidentaux proéminents d'après-guerre. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) voit le jour en 1946. Son mandat très vaste l'investit de responsabilités élargies dans le domaine culturel. Quelle est la nécessité de créer une organisation pour régir la culture alors que les diverses cultures à l'échelle de la planète existent depuis toujours? Serait-ce parce que certaines valeurs sont essentielles à la reproduction du système mondial et que, de ce fait, elles doivent être « intégrées » par toutes les cultures du globe? La politique de sauvegarde de la diversité culturelle mise en oeuvre par l'UNESCO contredirait-elle cette hypothèse?

Cette question mène inévitablement à formuler notre question centrale de recherche : L'action de l'UNESCO en matière culturelle favorise-t-elle la préservation de la diversité culturelle ? C'est sur la base de cette interrogation que cette recherche tente de valider l'hypothèse qui suit : L'action culturelle de l'UNESCO dans le contexte de la mondialisation appuie concrètement le développement et la généralisation/diffusion de valeurs universelles et elle contribue à la reproduction du système mondial capitaliste. Ceci contredit ses déclarations d'intention concernant la protection de la diversité culturelle au cours de la même période.

Mots clés : système mondial, reproduction, culture, développement, universalisme.

INTRODUCTION

Tout comme l'avènement du politique, l'existence de la culture découle de l'apparition de la vie collective de l'Homme. Au fil de l'histoire, la signification du mot « culture » connaît une évolution importante. Ce n'est qu'avec la création de la sociologie et de la science anthropologique à dimension socioculturelle à la fin du XIXe siècle, qu'apparaît la première conception (valable selon l'ethnologue G. Yáñez) de la culture dite classique. Elle est formulée par l'anthropologue anglais Edward B. Tylor, et elle se lit comme suit : « La culture est un tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes, ainsi que toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société ¹ ». C'est d'ailleurs aujourd'hui le sens premier du concept. De plus, Yáñez souligne fort à propos que la culture résulte de la vie sociale. Sans société, la culture n'existe pas. La culture est toujours et avant tout, une production collective. Il existe autant de cultures que l'on compte de sociétés. Pour paraphraser Yáñez, la culture est un résultat particulier et unique à l'histoire et à l'environnement de chaque société².

Historiquement, les débuts de l'utilisation du mot culture reposent sur la pratique des activités agricoles liée aux besoins de nutrition (agriculture). En ce qui concerne le terme culture (au sens de la définition étymologique et de l'usage du mot), il voit le jour à l'époque de la Rome classique avec la formulation de l'expression latine *cultura*. Cette expression fut développée par Cicéron (106-43 av. J.C.) en tant que métaphore dans son essai intitulé *Cultura animi philosophia*, soit : la culture est l'âme de la philosophie.

Avant l'avènement de la science anthropologique et donc plus ou moins jusqu'à la fin du XIXe siècle, nous assistons à une « utilisation idéaliste de la notion de culture ³ ». Les nouveaux éléments développés par les anthropologues au sujet de la culture n'ont pas modifié

¹ Guillermo Yáñez, « La culture », *Explorer* [En ligne], <http://www.ethnociel.qc.ca/recherche.html>, (mai 2005), p. 3.

² *Ibid.*, p. 3.

³ *Ibid.*, p. 2.

radicalement la définition de Tylor. De nos jours, la culture est perçue comme un phénomène dynamique, qui est appris, transmis et reproduit. La culture distingue une société d'une autre et de façon capitale, elle assure la cohésion dans chaque société.

Cela nous amène à formuler un questionnement fondamental : si d'innombrables cultures à l'échelle planétaire subsistent depuis des millénaires, quelle est la raison d'être d'une organisation internationale à vocation culturelle édifiée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale? En d'autres mots, quel peut bien être le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), au titre de la préservation de la diversité culturelle, lorsque nous savons que les cultures existent depuis bien plus longtemps que les organisations internationales? La réponse à ces questions aussi intéressantes que complexes n'est pas évidente.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la culture, quelle que soit la société considérée, est un ordre qui coexiste avec les ordres que sont l'économie, le politique et le social. Toutes ces entités sont interreliées et s'influencent mutuellement, d'où le fait que leur classement change constamment⁴. Avec la modernité et le développement du capitalisme, le poids de l'ordre économique augmente et il influence les autres ordres⁵ dans de multiples sociétés qui composent une économie-monde donnée.

Dans le chapitre premier de son ouvrage *Civilisation, économie et capitalisme : XVe-XVIIIe siècle, Volume 3, Le Temps du monde*, Fernand Braudel souligne que la spécificité de l'économie mondiale est le fait qu'elle s'étend à l'ensemble de la planète⁶. À l'instar de Michel Beaud, il ne faut surtout pas omettre de constater que l'économie mondiale est un sous-système du système mondial. Selon Beaud, ce « système national/mondial est hiérarchisé, dans la mesure « où il y a ceux où se constitue et d'où se

⁴ Fernand Braudel, « Chapitre 1 : Les divisions de l'espace et du temps », dans *Civilisation, économie et capitalisme : XVe-XVIIIe siècle, Volume 3, Le Temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 42.

⁵ *Ibid.*, p. 45.

⁶ *Ibid.*, p. 14-16.

déploie le capitalisme et ceux où il déploie, à partir des bases nationales et prédominantes, son commerce et ses activités⁷ ».

Cela dit, quelle est la nature de la relation entre les sous-systèmes que sont l'économie mondiale et la culture? Avec l'expansion du capitalisme propre aux décennies qui suivent la Révolution industrielle, le rôle capital du facteur culturel dans la consolidation du système mondial se matérialise. Dans ce contexte, la multiplicité de cultures et de langues se présente notamment comme un obstacle au développement du capitalisme⁸. Pour pallier cette problématique, nous verrons ci-dessous que la création des organisations internationales est capitale.

La première organisation internationale, l'Union télégraphique internationale, est créée en 1865. Tout comme l'avènement des autres organisations internationales à l'époque, son apparition « a coïncidé avec celle de la notion d'organisation à l'intérieur des sociétés industrielles (...). Elles répondaient, chacune à leur façon, aux nouveaux besoins de la société industrielle, à l'expansion économique et à la multiplication des échanges⁹ ».

Les institutions et les organisations internationales sont perçues comme légitimes par les acteurs qui y adhèrent et suivent dès lors des conduites socialement prescrites, dans la mesure où les coûts liés à l'appartenance de l'Organisation, sont peu élevés en comparaison des avantages qui en découlent. Mais, pour être efficaces, les contraintes doivent être intériorisées par un processus de socialisation, dans lequel les membres qui adhèrent à l'organisation internationale, intègrent les normes, les valeurs et les rôles de l'Organisation¹⁰. Comme l'évoque Kim Léa Bensimhon en rapportant les dires de Marie-Claude Smouts, la fonction normative des organisations internationales est fondamentale :

⁷ M. Beaud, « Le système national/mondial hiérarchisé », *Le système national/ mondial hiérarchisé*, Paris, La Découverte, 1987, p. 52.

⁸ Kim Léa Bensimhon, *L'Unesco et la reproduction du système mondial : analyse du dossier des activités de l'Unesco dans le domaine culturel*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2002, p. 29.

⁹ Marie-Claude Smouts, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 11.

¹⁰ *Ibid.*, p. 16-17.

[...] beaucoup d'entre elles [les organisations internationales] exercent une fonction de contrôle sur l'application des normes édictées. Ce contrôle peut s'exercer de façon uniquement politique, par la dénonciation dans les enceintes multilatérales. (...) [Les organisations internationales sont donc] priées de prendre en charge des régulations sociales, économiques, politiques, traditionnellement assurées par les acteurs internes¹¹.

Au même titre que tout autre système, le système mondial est l'hôte d'antagonismes : « l'idée du système n'est pas seulement harmonie, fonctionnalité, synthèse supérieure; elle porte en elle, nécessairement, la dissonance, l'opposition, l'antagonisme¹² ». Pour subsister, un système doit contourner les antagonismes en son sein. En ce qui concerne le système mondial capitaliste, il reflète les contradictions du capital¹³. C'est l'institutionnalisation politique qui assure le détournement de ces contradictions. En effet, ce sont les institutions publiques qui permettent la régulation des pratiques sociales. En ce sens, le rôle des institutions politiques que sont les organisations internationales créées par les États est d'assurer la régulation et la reproduction du système mondial¹⁴. À l'instar de Michel Freitag, il faut saisir que les antagonismes ou contradictions « sont une rupture de consensus sur les normes qui régissent de l'intérieur les pratiques particulières et singulières (mode de régulation significatif/normatif)¹⁵ ». L'institutionnalisation politique des conditions de régulation des pratiques sociales et de la reproduction de la société/du système, représente le détournement par lequel la contradiction va être intégrée dans la structure tout en étant surmontée¹⁶. Cela dit, nous devons comprendre que la création des organisations internationales « répond aux besoins d'un environnement international conforme aux intérêts du capital¹⁷ ».

En 1945, les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale fondent l'Organisation des Nations Unies. Tel que l'affirme Bensimhon, « la nature du système onusien est en réalité de protéger les intérêts des puissances dominantes, notamment à travers la diffusion de leur

¹¹ Kim Léa Bensimhon, *op. cit.*, p. 17-18.

¹² cf. Edgard Morin, « L'organisation », *La Méthode*, Paris, Seuil, 1977, p. 26.

¹³ Daniel A. Holly, *Les Nations Unies et la mondialisation : Pour une économie politique des organisations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 45.

¹⁴ Kim Léa Bensimhon, *op. cit.*, p. 1,10.

¹⁵ *Ibid.*, p. 10.

¹⁶ Michel Freitag, « Le paradigme de l'institutionnalisation politique », dans *Dialectique et société 2*, Montréal, Ed. Albert St-Martin, 1986, p. 210.

¹⁷ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 49.

idéologie¹⁸ ». Dans cette optique, la création des mécanismes que sont les institutions spécialisées de l'ONU, assure la régulation future des divers ordres du système mondial. Cela nous ramène à notre questionnement. Pourquoi est-il impératif de réguler la culture par le biais d'une institution? L'analyse des activités de l'UNESCO à ce stade s'impose.

L'UNESCO fut créée en novembre 1945 dans le cadre de la conférence de Londres¹⁹.

L'Acte constitutif qui marque la naissance de l'Organisation fut ratifié par 20 États le 4 novembre 1946²⁰. Le but de l'Organisation est défini de la façon suivante :

Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples²¹.

Tel que l'exprime elle-même l'Organisation, cet objectif est certes « vaste et ambitieux²² ». Aussi ne faut-il pas être surpris, car le comportement d'une organisation internationale est l'expression d'une culture de négociation et de consensus par laquelle la décision est toujours collective. Le caractère complexe de la décision collective rend presque impossible la définition d'une ligne globale clairement définie²³. Parmi cet éventail de caractéristiques qui composent le but poursuivi par l'UNESCO, quel est son rôle dans le champ d'intervention qui retient l'attention de ce travail de recherche, à savoir son rôle dans le domaine culturel? Pour l'UNESCO, « c'est l'incompréhension mutuelle des peuples qui est à l'origine des guerres. Elle reconnaît ainsi *le rôle prépondérant de la culture dans la compréhension des problèmes du monde contemporain et dans la promotion de la coopération internationale et de la paix*²⁴ ». Néanmoins, l'action de l'Organisation en matière culturelle ne se résume pas

¹⁸ Kim Léa Bensimhon, *op. cit.*, p. 23.

¹⁹ UNESCO, « L'UNESCO en bref : Histoire de l'UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005), p. 1.

²⁰ UNESCO, *Qu'est-ce que l'Unesco?* Paris, UNESCO, 1963, p. 8.

²¹ UNESCO, « L'UNESCO en bref : L'Acte constitutif de l'UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005), p. 1.

²² UNESCO, « L'UNESCO en bref : Qu'est-ce que l'UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005), p. 1.

²³ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 38.

²⁴ Kim Léa Bensimhon, *op. cit.*, p. 31.

en une volonté d'assurer « la paix dans l'esprit des hommes ²⁵ ». Recherches, initiatives, soutien à des projets, discours et documents officiels marquent la détermination de l'UNESCO d'accorder une place prépondérante pour la sauvegarde des cultures au sein de l'évolution de ses réflexions théoriques. À titre d'exemple, la conception de la culture présentée dans les rapports du Directeur général des années 1950, favorise un discours sur la protection des cultures nationales et plus spécifiquement celles des NPI (nouveaux pays indépendants) : « la question de l'industrialisation et d'assistance technique y est limitée par souci de diversité culturelle, comme témoigne l'objectif *d'une modernisation équilibrée qui préserve l'originalité de leurs valeurs culturelles et sociales* [s'agissant des pays moins avancés] ²⁶ ». Dans la mouvance des décolonisations, la Conférence générale de l'UNESCO de 1966 adopte la *Déclaration de principe sur la coopération culturelle*, où la préservation et le respect de chaque culture deviennent des enjeux fondamentaux pour l'Institution ²⁷. Vers la fin des années 1980, le financement du domaine de « la sauvegarde des traditions culturelles », entre autres choses, s'inscrit dans le cadre de 48 nouveaux projets financés au titre du *Fonds international pour la promotion de la culture* ²⁸; ce qui démontre que cet aspect de la culture demeure une préoccupation relative de l'Institution au fil du temps. Par contre, ces exemples et bien d'autres, ne sauraient résumer la totalité de l'action de l'UNESCO.

En effet, la réflexion de l'Organisation en matière de diversité culturelle, est marquée par une préoccupation explicite d'une recherche de valeurs communes pour l'humanité tout entière ²⁹. Dès 1947, le rapport du Directeur général mentionne que la variété d'expériences culturelles entre les États peut donner lieu à des conflits. Ce constat mène les dirigeants de l'UNESCO à penser qu'il est possible d'obtenir l'unité entre ces États sans sacrifier la diversité qui les différencie ³⁰. Bien vite, la volonté de l'UNESCO d'instaurer l'unité, la

²⁵ UNESCO, « Déclaration de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes », [En ligne], www.UNESCO.org, (juillet 1989), p. 1.

²⁶ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, Paris, UNESCO, 2004, p. 9.

²⁷ UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005), p. 1.

²⁸ UNESCO, *Rapport du directeur général (1988-1989)*, Paris, UNESCO, paragraphe 37.

²⁹ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit., p. 16.

³⁰ *Ibid.*, p. 7.

cohésion et la paix entre les cultures des divers États, ainsi que pour les cultures au sein de ceux-ci à compter de 1977-1978³¹, s'illustrent par la diffusion et la généralisation de valeurs universelles auprès de ses États membres. À cet égard, il importe de savoir que la Conférence mondiale sur les politiques culturelles de Mexico (MONDIACULT) de 1982 joue un rôle déterminant.

En fait, la culture est perçue comme une faculté universelle dans la Déclaration de Mexico. Cette volonté de l'UNESCO vise à faire « un contrepoids important à la politisation excessive de l'identité culturelle [caractéristique de l'époque des décolonisations que nous avons couverte] au détriment d'une recherche de valeurs communes³² ». Dans ce contexte, des valeurs, telles que la démocratie, l'équité, la justice et la liberté, sont véhiculées par l'Organisation afin que chaque société vise l'édification d'une communauté civique « fondée sur des valeurs partagées par tous » et donc sans connotation ethnique³³. Pour l'UNESCO, ces valeurs universelles qui visent la paix, sont le fondement même du développement³⁴. Cela dit, quel sens faut-il donner à ce souci manifeste de l'UNESCO de *réaliser l'universalité*? La diffusion et la généralisation de valeurs universelles menées par l'Organisation ne vont-elles pas à l'encontre de ces déclarations visant à protéger des cultures? Ces deux interrogations clés nous amènent essentiellement à nous demander si l'Organisation poursuit d'autres fins. Dans l'affirmative, quelles sont-elles et comment influencent-elles le rôle de l'Organisation dans le champ d'intervention spécifique que représente la protection des diverses cultures?

Fait notoire, l'intérêt marqué de l'UNESCO à l'égard de la sauvegarde des cultures, s'accompagne d'une réflexion que mène l'Organisation depuis la fin des années 1960 sur la jonction des concepts de développement et de culture, dont l'apogée sont les apports de

³¹ *Ibid.*, p. 12.

³² *Ibid.*, p. 16.

³³ Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), *Notre diversité créatrice : rapport mondial de la culture et du développement*, Paris, UNESCO, 1996, p. 80.

³⁴ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit., p. 20.

MONDIACULT³⁵, soit l'affirmation « qu'un développement équilibré ne peut être assuré que par l'intégration des données culturelles dans les stratégies qui visent à le réaliser³⁶ ». En d'autres termes, MONDIACULT nous amène à réaliser que pour être efficaces, les stratégies de développement doivent être réfléchies à la lumière des multiples réalités culturelles. Cette prise en compte intitulée la dimension culturelle du développement, constituera l'un des quatre objectifs de la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997) lancée par l'UNESCO. L'intérêt qu'a l'UNESCO pour la promotion du développement est-il destiné à préserver la sauvegarde des cultures? Force est de constater que le dépassement de la vision purement économique du développement par la communauté internationale, afin que les facteurs culturels deviennent l'une des composantes du développement, est une réalité qui est loin de s'être matérialisée et ce, malgré les efforts de reconceptualisation déployés lors de MONDIACULT³⁷. Pourtant, la place qu'occupent le développement et l'universalité dans l'action de l'UNESCO persiste, ce qui nous ramène à questionner les visées de l'Organisation. Essentiellement, quelle est la nécessité de créer une organisation pour régir la culture alors que les diverses cultures à l'échelle planétaire existent depuis toujours?

Il importe de saisir que la culture, quelle que soit la société considérée, est un ordre qui coexiste avec les ordres que sont l'économie, le politique et le social. Toutes ces entités sont interreliées et s'influencent mutuellement, d'où le fait que leur classement change constamment³⁸. Avec la modernité et le développement du capitalisme, le poids de l'ordre économique augmente et il influence les autres ordres³⁹ au sein des sociétés. Ainsi, à compter de la fin du XIXe siècle, nous assistons à *l'internationalisation du capital* et à la constitution du *système mondial capitaliste*, en raison de *la contrainte globale de valorisation*⁴⁰. C'est l'institutionnalisation politique qui assure le détour des contradictions du nouveau système mondial. En effet, ce sont les institutions publiques qui permettent la régulation des pratiques sociales. Dans cette optique, c'est la création des organisations internationales qui assure la

³⁵ Claude Fabrizio *et al.*, *La dimension culturelle du développement : vers une approche pratique*, Paris, UNESCO, 1994, p. 24.

³⁶ UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture », *op. cit.*, p. 3.

³⁷ Claude Fabrizio *et al.*, *op. cit.*, p. 26.

³⁸ Fernand Braudel, *op. cit.*, p. 42.

³⁹ *Ibid.*, p. 45.

régulation et la reproduction du système mondial. Au même titre que n'importe quelle organisation internationale, la création de l'UNESCO « répond aux besoins d'un environnement international conforme aux intérêts du capital ⁴¹ ». Or, fondamentalement, la diversité des langues et des cultures a porté préjudice au développement du capitalisme, d'où la nécessité de promouvoir des valeurs universelles auprès de ces différentes cultures par souci de préserver la stabilité pour le système, soit une condition impérative pour sa survie. C'est là qu'intervient l'UNESCO.

Dans ce sens, le développement proposé par l'UNESCO est beaucoup plus un plan de reproduction de la consolidation du capitalisme qu'une stratégie de développement économique⁴², car l'Institution « n'est véritablement concernée que par deux tâches qui paraissent primordiales : la diffusion du savoir et l'aide au développement⁴³ ». À partir de l'expérience des pays industrialisés, l'UNESCO conçoit que le développement des PVD passe par l'adoption de politiques scientifiques au sein de ces États. Dans cette optique, l'Institution propose une réforme des programmes académiques de ces États, afin que la main-d'œuvre soit en mesure de répondre aux nouvelles exigences multiples engendrées par la science. Or, l'application de la technique et de la science vise une organisation du procès de travail en vue d'une plus grande rentabilité, dans la mesure où par souci de la productivité du travail, la modernisation de la production se fait au détriment des travailleurs. En bref, les activités menées par l'UNESCO dans les champs de la science et de l'éducation, situent en partie la contribution de l'Organisation à l'expansion du capitalisme⁴⁴ et à la reproduction du système mondial.

Ainsi, la réalisation « dans le monde des conditions d'expansion de la connaissance scientifique en raison de ses incidences sur la productivité et la rentabilité du capital ⁴⁵ » situe l'ensemble des actions de l'UNESCO. Dans cette perspective, n'y a-t-il pas lieu d'interpréter

⁴⁰ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 39.

⁴¹ *Ibid.*, p. 49.

⁴² *Ibid.*, p. 143.

⁴³ *Ibid.*, p. 127.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 142.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 125.

la promotion de valeurs universelles en tant qu'une activité qui vise « à donner une plus grande cohésion au système ⁴⁶ » et qui appuie le rôle de l'UNESCO dans la reproduction du système mondial capitaliste?

Par ailleurs, il faut comprendre que les valeurs universelles véhiculées par l'UNESCO dans certains de ces documents officiels reflètent les exigences de la mondialisation. C'est notamment le cas du rapport *Notre diversité créatrice*. En ce sens, au cours des années 1990, la promotion de la démocratie par l'ONU et de ses institutions spécialisées telles que l'UNESCO, s'avère fondamentale pour le développement de l'économie mondiale. Car il faut tenir compte du fait que pour l'UNESCO, la démocratisation interétatique visée par l'intermédiaire des organisations internationales (dans lesquelles les États sont censés être la courroie de transmission des « aspirations sociales », tout en définissant l'agenda de « l'ordre public international » comporte des limites notables⁴⁷ : « l'accès des citoyens à la discussion des principes qui vont fonder l'action publique est tout à fait marginale ⁴⁸ ». Ainsi, confrontée à la faiblesse relative de « propositions de nouvelles créations institutionnelles (...) pour transposer au niveau international des mécanismes de représentation connus au niveau interne (Assemblées des peuples, référendums internationaux, parlements régionaux, etc.)⁴⁹ », l'UNESCO privilégie une démocratie basée sur « l'idée d'une participation directe de la " société civile " ⁵⁰ ». Cela constitue une réalité qui méritera d'être détaillée ultérieurement, en raison de son rapport au libéralisme.

Par ailleurs, ce que l'UNESCO ne peut accomplir en matière de diversité culturelle, elle le compense par une activité normative fort efficace. Il faut saisir que l'origine de l'action normative de l'UNESCO remonte à la prise en compte des questions de sous-développement par les Nations Unies au début des années 1960. L'un des secteurs qui

⁴⁶ Kim Léa Bensimhon, *op. cit.*, p. vi.

⁴⁷ UNESCO, « Démocratie et gouvernance mondiale : quelles régulations pour le 21^e siècle ? », *Explorer*, [En ligne], www.UNESCO.org, (29-30 janvier 2001), p. 1.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 1.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 1.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 1.

découle de l'orientation des activités des Nations Unies *en faveur du développement* et qui éclaire son rôle normatif est celle de la doctrine du développement⁵¹.

Ces constats nous mènent à formuler notre question centrale de recherche : L'action de l'UNESCO en matière culturelle favorise-t-elle la préservation de la diversité culturelle ? C'est sur la base de cette interrogation que cette recherche tente de valider l'hypothèse qui suit : L'action culturelle de l'UNESCO dans le contexte de la mondialisation appuie concrètement le développement et la généralisation/diffusion de valeurs universelles et elle contribue à la reproduction du système mondial capitaliste. Cela contredit ses déclarations d'intention concernant la protection de la diversité culturelle au cours de la même période.

⁵¹ Michel Virally, *L'organisation mondiale*, Paris, A. Colin, 1972, p. 378-379.

CHAPITRE I

L'UNESCO ET LA CULTURE

La réflexion de l'Organisation en matière de diversité culturelle, est marquée par une préoccupation explicite d'une recherche de valeurs communes pour l'humanité tout entière⁵². À cet égard, le rapport *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004* est très révélateur. Le rapport, prenant acte de l'évolution des définitions et des priorités de l'UNESCO en matière de diversité culturelle, distingue quatre périodes. La première période remonte aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, où l'UNESCO confère une place cruciale au lien entre la culture et le savoir, en tant qu'élément déterminant dans la quête pour la paix entre les nations. La deuxième période se caractérise par la multiplication des nouveaux pays indépendants (NPI), où le concept de culture fut étendu pour comprendre celui d'« identité », en raison du fait que les « identités culturelles distinctives de ces nations [des NPI], justification de leur indépendance et de leur existence sur le plan international, devinrent une question politique centrale⁵³ ». La troisième période prolonge et consolide la deuxième période, car la conception de la culture en tant que pouvoir politique des identités culturelles des NPI, emprunte une nouvelle tangente pour se lier à « l'idée de développement endogène⁵⁴ ». Le lien entre ces deux concepts « fournit des arguments en faveur d'un soutien financier et administratif aux pays en voie de développement, lesquels revendiquaient le droit de définir leurs propres voies de développement pour participer pleinement et sur un pied d'égalité aux affaires

⁵² UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit., p. 16.

⁵³ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit., p. 3.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 4.

internationales⁵⁵». En ce qui concerne l'évolution conceptuelle de l'UNESCO à l'égard de la culture, le rapport précise qu'il est impossible de circonscrire ces périodes à la lumière de dates car elles se chevauchent. Cependant, le repositionnement « sur les éléments politiques et matériels qui sous-tendent le concept même de culture apparaît clairement⁵⁶». La quatrième et dernière période se distingue par un lien entre la culture et la démocratie. À la lumière des tensions aux niveaux local, régional et international, l'UNESCO met l'accent sur les « droits des minorités et à la coexistence de communautés diverses⁵⁷», non seulement entre les sociétés, mais à l'intérieur de celles-ci. La conception de la culture formulée par l'UNESCO au cours de cette période plus récente vise à tenir compte de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle dans le contexte de « l'accélération du processus de mondialisation⁵⁸». Il convient de noter que les rapports du Directeur général de l'UNESCO, ainsi que les Plans à moyen terme à compter des années 1970, sont les textes principaux qui permettent de circonscrire l'évolution des idées et des pratiques de l'UNESCO en fonction de quatre périodes. Cela dit, quel sens faut-il donner à l'évolution conceptuelle de l'UNESCO à l'égard de la culture, ainsi qu'à certaines des activités en la matière mises de l'avant par l'Institution entre 1946 et 2001? Les paragraphes qui suivent sont destinés à cet effet.

La section suivante expose que la chronologie susmentionnée est marquée par le fait que l'universalisme et le développement sont des constantes. Dans la section 1.2, nous dégagerons le fait qu'il y a une contradiction entre ces deux constantes et les déclarations d'intention de l'Organisation à l'égard de la diversité culturelle. Cela s'explique par le fait que les activités au nom du développement et de l'universalisme, sous-tendent une diffusion et une généralisation de valeurs universelles, soit des conditions de cohésion et de reproduction du système mondial. Ces propos seront appuyés dans la section 1.3 par une analyse des allocations budgétaires de l'Organisation à l'égard de la culture. Nous y verrons que les ressources octroyées au nom de la culture sont inférieures à celles destinées aux champs d'interventions que sont la science et l'éducation. L'accent mis par l'UNESCO sur

⁵⁵ *Ibid.*, p. 4.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 4.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 4.

ces deux secteurs d'activités sera détaillé dans la section 1.4; ils constituent des éléments clés quant à la participation de l'Institution dans la reproduction du système mondial.

1.1 L'évolution conceptuelle de la culture et de la diversité culturelle selon l'UNESCO

Lors de la formulation du but de l'UNESCO en 1945, l'Organisation développe une approche de résolution des conflits qui met l'accent sur l'éducation et la diffusion du savoir (arts, monuments, livres, etc.) comme étant tous deux garants de la compréhension et de la paix entre les nations. Dans cette perspective, la culture est appréhendée essentiellement comme production artistique et elle est apolitique : « la culture n'est pas encore considérée comme une expérience particulariste avec un contenu spécifique formateur d'identité⁵⁹ ». Toutefois, il faut noter que la *clause de compétence nationale de l'Acte constitutif* garantit aux États membres que leur souveraineté, *l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures et de leurs systèmes d'éducation*, ne seront pas remises en cause en raison de leur participation aux institutions internationales. Cette clause n'est pas formulée par souci de diversité culturelle telle qu'élaborée dans la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* de 2001, qui s'intéresse aux questions culturelles au sein des États. La Déclaration « insiste sur le fait que chaque individu doit reconnaître non seulement l'altérité sous toutes ses formes, mais aussi la pluralité de son identité, au sein des sociétés elles-mêmes plurielles⁶⁰ ». En ce qui concerne la Clause, si diversité il y a, c'est celle d'un monde pluri-étatique, où chaque État est conceptualisé comme État unitaire sur les plans politique et culturel, et où les gouvernements agissent au nom de leur population. Cette conception, il faut le rappeler, fait fi du fait que plusieurs États ont des frontières imprécises et contradictoires. À cette époque, l'idée de pluralisme, de diversité ou d'interculturalité est traduite en fonction de différences internationales et non intranationales. Cette diversité est perçue comme une source de richesse pour l'ensemble de l'humanité et non de conflits⁶¹.

⁵⁹ *Ibid.* p. 5.

⁶⁰ Groupe d'études et de recherches sur les mondialisations, *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, Paris, UNESCO, 2003, p. 3.

⁶¹ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit., p. 6.

L'époque de la décolonisation est marquée par un changement d'éclairage et de définitions. Dans ce contexte, une quête d'équilibre menée par l'Organisation entre l'universalisme et le particularisme prend forme. Les dirigeants de l'UNESCO constatent que la culture ne se limite plus à la production artistique. En 1947, le rapport du Directeur général mentionne que la variété d'expériences peut donner lieu à des conflits. Ce constat mène à deux interrogations capitales, avec une contradiction en leur sein, dans les conceptions de l'UNESCO : « en premier lieu, le compromis entre unité et différence, et l'idée que l'on pouvait obtenir l'un sans sacrifier l'autre; en second lieu, l'idée de voies de développement individuelles, où les avantages de l'autonomisation [propre à l'idée du développement endogène] contrebalançaient les dangers potentiels d'un isolement excessif⁶² ». La première interrogation illustre une quête d'équilibre manifeste menée par l'UNESCO entre l'universalisme et le particularisme. La deuxième interrogation qui met l'accent sur le particularisme, découle de la prise en compte du Directeur général, « que la culture est diverse, contrairement à la science dont l'objectif ultime est l'unité ou même l'uniformité⁶³ ». Selon le Directeur général, le potentiel de voies de développement individuelles que comporte cette diversité, peut empêcher que les petites nations soient dominées par les nations plus puissantes dans le nouveau contexte de la Guerre froide, dans lequel le concept de culture a été élargi pour englober celui « d'identité »⁶⁴.

Dans la mouvance des décolonisations propres aux années 1960, l'importance de la protection des diverses cultures s'illustre dans *la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale*, adoptée sous la forme d'une résolution à la 16^e session de la Conférence générale du 4 novembre 1966. Elle avance notamment que la préservation et le respect de chaque culture, ainsi que le droit et le devoir pour celles-ci de se développer, deviennent des enjeux fondamentaux pour l'Organisation⁶⁵. Ce qu'il importe de mentionner à ce stade, c'est que l'intérêt marqué par la sauvegarde des cultures reflétée dans la

⁶² *Ibid.* p. 7.

⁶³ *Ibid.* p. 7.

⁶⁴ *Ibid.* p. 3

⁶⁵ UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture », *op. cit.*, p. 1-2.

Déclaration, s'accompagne d'une réflexion nouvelle menée par l'UNESCO sur la jonction future des concepts de développement et de culture⁶⁶. Il faut savoir que les concepts de culture et de développement ont longtemps été perçus comme hétérogènes. La culture, dans une perspective avant tout littéraire et artistique, était perçue comme l'héritage et la créativité d'une société donnée. Le développement était le résultat de la mutation des sociétés occidentales depuis le début du XIXe siècle, dû à la poussée du libéralisme économique et du progrès de la science et de la technologie⁶⁷. C'est au cours de la décolonisation « que se posent les problèmes d'autonomie économique des pays nouvellement indépendants et qu'on y répond en termes de développement⁶⁸ ». À la fin des années 1960, l'UNESCO se voit attribuer le rôle de guider le processus mondial de réflexion sur la question d'intégration des politiques culturelles au développement. Dès lors, le soutien matériel au développement culturel par l'UNESCO devient de plus en plus apparent au cours des années 1970.

Ainsi, dans la section *La culture au service du développement* du rapport du Directeur général de 1975-1976, l'épanouissement culturel est associé « au développement et au bien-être d'un pays tout entier⁶⁹ ». Il faut comprendre que c'est dans le cadre des conférences intergouvernementales organisées par l'UNESCO au cours des années 1970 que les termes de culture et de développement sont liés pour la première fois et que se dégage la problématique de dimension culturelle de développement. C'est à la Conférence d'Accra en 1975, que l'expression de la dimension culturelle du développement fut utilisée pour la première fois⁷⁰. La définition de la dimension culturelle du développement, telle qu'elle est formulée dans le cadre de MONDIACULT se lit comme suit :

⁶⁶ Claude Fabrizio *et al.*, *La dimension culturelle du développement : vers une approche pratique*, Paris, UNESCO, 1994, p. 24.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 22.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 22.

⁶⁹ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, *op. cit.*, p. 11.

⁷⁰ Claude Fabrizio *et al.*, *op. cit.*, p. 23.

La dimension culturelle du développement englobe l'ensemble des composantes psychologiques qui concourent, au même titre que les facteurs économiques, technologiques et scientifiques, à l'amélioration des conditions de vie matérielle et morale des populations, dans la mutation brutale de leurs modes de vie et de pensée, en même temps qu'à la réussite technique des plans ou projets de développement⁷¹.

Par ailleurs, le rapport du Directeur général de 1977-1978 présente un nouvel élément, soit l'importance accordée à l'interculturel. Le Rapport insiste sur la nécessité de prendre en compte les cultures régionales et intrasociétales. Le Rapport affirme entre autres choses, qu'il existe autant de problèmes dans les sociétés qu'entre ces dernières. Il faut rappeler que dans le contexte qui succède à la Seconde Guerre mondiale, la paix et les ententes entre les États priment pour les organisations internationales, tandis que la question de la diversité culturelle intrasociétale est négligée. En fait, tel que nous l'avons mentionné plus haut, le mandat de l'UNESCO ne lui permet pas d'intervenir dans les affaires internes de ses membres. Le Rapport de 1977-1978 se démarque donc de ceux des années antérieures, par la formulation de «... recommandations portant sur des plans d'action qui comportent l'étude de valeurs convergentes [entre les sociétés], sans négliger la reconnaissance des différences [dans chaque société]⁷²». Ainsi, à compter de 1977-1978, la volonté de l'UNESCO d'instaurer l'unité, la cohésion et la paix entre les cultures des divers États, ainsi que pour les cultures au sein de ceux-ci, s'illustre par la diffusion et la généralisation de valeurs universelles auprès de ses États membres. À cet égard, il importe de savoir que MONDIACULT joue un rôle déterminant.

MONDIACULT constitue le point culminant de la réflexion sur le développement et la culture amorcée depuis les années 1970⁷³. La communauté internationale reconnaît à cette occasion, la nécessité de dépasser la vision strictement économique du développement et d'intégrer l'ensemble des facteurs culturels dans le développement⁷⁴.

⁷¹ *Ibid.*, p. 25.

⁷² UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, *op. cit.*, p. 12.

⁷³ Claude Fabrizio *et al.*, *op. cit.*, p. 23.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 26.

Tel que nous l'avons évoqué dans l'introduction, la Déclaration de Mexico conçoit la culture comme une faculté universelle et non comme un amalgame de pratiques. Ce choix délibéré par l'UNESCO est destiné à faire « un contrepoids important à la politisation excessive de l'identité culturelle [caractéristique de l'époque des décolonisations que nous avons couverte] au détriment d'une recherche de valeurs communes⁷⁵ ». Dans cette ligne d'idées, des valeurs, telles que la démocratie, l'équité, la justice et la liberté, sont diffusées par l'Organisation afin que chaque société vise l'édification d'une communauté civique « fondée sur des valeurs partagées par tous » et donc sans connotation ethnique⁷⁶. Pour l'UNESCO, ces valeurs universelles qui visent la paix, doivent constituer le fondement même du développement⁷⁷. Cela dit, l'un de nos questionnements formulés en entrée de jeu s'avère toujours aussi pertinent. En effet, quel sens faut-il donner à ce souci manifeste de l'UNESCO de participer au développement et de *réaliser l'universalité* ? La diffusion et la généralisation de valeurs universelles menées par l'Organisation ne vont-elles pas à l'encontre de ces déclarations qui visent à protéger les cultures ? Ces questions nous amènent à réfléchir à la possibilité que l'Organisation poursuit d'autres fins. Dans l'affirmative, quelles sont-elles et comment influencent-elles le rôle de l'Organisation dans le champ d'intervention spécifique que représente la protection des diverses cultures ? Ce sont des interrogations capitales que seule la suite de l'évolution conceptuelle de l'UNESCO à l'égard de la culture peut éclairer.

Dans la foulée de MONDIACULT, l'UNESCO, soit l'institution spécialisée qui accorde le plus d'importance à la dimension culturelle du développement, multiplie ses efforts. Recherches, initiatives et soutien à des projets relatifs à cette question au cours des années 1980 marquent cette détermination. Le 8 décembre 1986, la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997) est lancée lors de la centième plénière de l'Assemblée des Nations Unies⁷⁸. Dans ce contexte, l'UNESCO interpelle la communauté internationale dans la poursuite des quatre objectifs suivants : « reconnaître la dimension culturelle du

⁷⁵ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit., p. 16.

⁷⁶ Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), *Notre diversité créatrice : rapport mondial de la culture et du développement*, Paris, UNESCO, 1996, p. 80.

⁷⁷ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit., p. 20.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 17.

développement, affirmer et enrichir les identités culturelles, élargir la participation à la vie culturelle et encourager la coopération internationale ⁷⁹». Quelque 1200 projets sont lancés dans le cadre de la Décennie, qui contribuent selon l'Organisation, « au progrès de la dimension culturelle du développement ⁸⁰». De plus, « sur les 330 projets soumis à l'UNESCO en 1988, 231 ont été retenus au titre des activités de la Décennie et 21 ont été financés par les crédits du Programme ordinaire ⁸¹ ». Chose intéressante, « les liens entre la culture et la politique, le développement et la démocratie étaient évidents dans ces quatre objectifs [ceux de la Décennie] et, là encore, implicitement, à la fois sur le plan intranational et sur le plan international ⁸²». Quant au rapport du Directeur exécutif de 1988-1989, il s'intéresse lui aussi au rapport entre l'interne et l'international en matière de droits : « l'exercice effectif des droits culturels et linguistiques devient de plus en plus important pour la résolution des conflits nationaux et internationaux et la protection des droits de l'homme ⁸³ ». Cela nous amène à nous interroger s'il existe une tentative de promotion de certaines valeurs par l'UNESCO à cette même époque qui va à l'encontre des activités au titre de la sauvegarde des cultures que nous venons tout juste de présenter? Ajoutons qu'en novembre 1989, une réunion d'experts internationaux s'est tenue « sur les relations entre droits des peuples et droits de l'homme, tels que ces derniers sont définis dans les instruments internationaux universels ⁸⁴ ». Dans le même contexte, un colloque international intitulé *La philosophie de la Révolution française – L'idéal universel et ses limites*, est organisé avec l'appui de la Société française de philosophie. Bref, toutes ces initiatives démontrent le « désir de réaliser l'universalité sans imposer l'uniformité ⁸⁵». Ici, la quête de l'universalisme menée par l'UNESCO est manifeste.

La stratégie à moyen terme pour 1996-2001, dont l'objectif premier est d'élaborer des politiques publiques qui permettent de renforcer la cohésion dans les sociétés

⁷⁹ UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture », *op. cit.*, p. 1.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 4.

⁸¹ UNESCO, *Rapport du directeur général (1988-1989)*, avant-propos, Paris, UNESCO, 1988, paragraphe 37.

⁸² UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, *op. cit.* p. 18.

⁸³ *Ibid.*, p. 18.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 18.

multiculturelles et multiethniques, continue d'insister sur les conflits intra-étatiques. D'après l'UNESCO, ces conflits constituent une menace pour la sécurité mondiale et la cohésion des sociétés. Confronté à un portrait que l'Institution qualifie de moins *gouvernable et homogène*, il devient impératif de formuler « des concepts et des stratégies pour faire face à ces forces et les contenir ». En ce sens, l'UNESCO n'entend-t-elle pas encore une fois pencher vers l'universalité au détriment de la diversité? Ne soyons pas étonné de découvrir que selon la stratégie à moyen terme, la tâche des Nations Unies est de s'efforcer « d'ordonner une société internationale qui tout à la fois se mondialise et se fragmente⁸⁶ », notamment en édifiant et en maintenant la paix sur les bases d'un développement fondé sur l'équité, la justice et la liberté. En effet, les auteurs rappellent que le défi de l'UNESCO est de trouver des définitions pour ces valeurs, auxquelles se rallieraient tous les peuples. En définitive, des valeurs qui deviendraient alors communes⁸⁷. Un survol de la Stratégie à moyen terme pour 1996-2001 démontre que l'UNESCO prêche pour l'universalisme au cours de cette période.

Nous venons d'exposer que l'universalisme et le développement sont des constantes dans l'évolution conceptuelle de la culture et de la diversité culturelle selon l'UNESCO. La contradiction entre ces deux constantes et les déclarations d'intention de l'Organisation à l'égard de la diversité culturelle s'explique. En effet, la section suivante exposera que les activités, au nom du développement et de l'universalisme, sous-tendent une diffusion et une généralisation de valeurs universelles, soit des conditions de cohésion et de reproduction du système mondial.

1.2 La diffusion/généralisation de valeurs universelles comme conditions de cohésion et de reproduction du système mondial

La compréhension de la promotion effective de valeurs universelles de l'UNESCO passe par l'explication de la nature même du système mondial. Le système mondial de l'heure est le fruit de l'expansion du capitalisme à l'échelle planétaire, et il a vu le jour dans

⁸⁵ *Ibid.*, p. 18.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 20.

le cadre national⁸⁸. Selon Beaud, le système mondial s'est constitué à travers le développement de la logique capitaliste et à travers le système national/mondial hiérarchisé (SNMH)⁸⁹. L'auteur avance que le capitalisme constitue un système national/mondial qui est hiérarchique, dans la mesure où les États-nations qui en font partie n'y jouent pas le même rôle : d'une part, il y a les États-nations où le capitalisme se constitue et à partir desquels il se déploie et d'autre part, il y a les États-nations où le capitalisme déploie, à partir de ses bases nationales prédominantes, son commerce et ses activités. Ainsi ce système engendre-t-il des inégalités entre les nations. Certaines sont dominantes et contribuent à structurer ce système par la voie de leurs capitaux et des stratégies de leurs sociétés et de leurs banques pour ne citer que ces exemples. D'autres sont sujettes à cette domination qui se manifeste notamment par des changements non souhaités⁹⁰.

Edgard Morin nous explique que tout système est marqué par des contradictions. Pour survivre, le système « doit être produit, construit, organisé⁹¹ ». Comme l'évoque Daniel A. Holly, le système mondial capitaliste reflète les contradictions du capital⁹². Freitag déclare donc que l'*institutionnalisation politique* des conditions de régulation des pratiques sociales et de la reproduction de la société, représente le détour par lequel la contradiction va être intégrée dans la structure tout en étant surmontée⁹³. Ainsi, la réponse des systèmes contraints d'assurer leur reproduction et leur régulation se trouve dans l'*institutionnalisation politique*⁹⁴. Cette explication permet de clarifier le rôle des organisations internationales, dont celui de l'UNESCO, dans la reproduction du système mondial. En tant qu'institution politique, l'UNESCO assure la régulation et la reproduction du système mondial dont elle est l'instrument.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 20.

⁸⁸ M. Beaud, *op. cit.*, p. 51.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 55.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 51-52.

⁹¹ Edgard Morin, « L'organisation », *La Méthode*, Paris, Seuil, 1972, p. 12.

⁹² Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 45.

⁹³ Michel Freitag, « Le paradigme de l'institutionnalisation politique », *Dialectique et société 2*, Montréal, Ed. Albert St-Martin, 1986, p. 210.

⁹⁴ Kim Léa Bensimhon, *op. cit.*, p. 10.

En fait, les activités de toute organisation internationale sont liées à la reproduction du système mondial. L'institution qu'est l'UNESCO n'échappe pas à cette réalité et elle constitue « un mécanisme de régulation du système dont les activités sont axées sur la production des rapports nécessaires à la reproduction de ce dernier ⁹⁵ ».

Mais pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi l'UNESCO est-elle vouée à la reproduction du système capitaliste? Cela s'explique par le caractère prédominant de la reproduction matérielle. En effet, les multiples cultures à l'échelle du globe, ainsi que l'UNESCO en tant qu'organisation, représentent des structures d'organisations, soit de « modes de groupement des hommes qui peuvent varier à l'infini ⁹⁶ ». Les structures sociales sont l'une des formes de la reproduction sociale, cette dernière étant « ... une hiérarchie de processus de reproduction ⁹⁷ ». Or, selon Yves Barel, ce qui détermine l'organisation de la « reproduction sociale » et les rouages intrinsèques de cette organisation, c'est le caractère prédominant de la « reproduction matérielle » sur la « reproduction symbolique et culturelle » (« reconstitution permanente des structures d'organisation de la société, et des significations attachées à ces structures ⁹⁸ »). L'une des formes de la reproduction matérielle est la reproduction économique (*partie des activités sociales, y compris un certain nombre de services, qui a pour but la fabrication et l'entretien de biens matériels et de la force de travail*). Dès lors, nous pouvons comprendre que la reproduction économique qu'est le capital international l'emporte sur les formes de reproduction sociale que sont les cultures et les organisations. Selon Beaud, le capitalisme est l'une des réalités de l'économie mondiale qui a une capacité d'auto-reproduction (« L'auto-reproduction est la propriété d'un système, non pas d'assurer seul sa reproduction, mais de participer activement à sa propre reproduction ⁹⁹ ») :

⁹⁵ *Ibid.*, p. 1.

⁹⁶ Yves Barel, « Les principales formes contemporaines de la reproduction sociale », dans *La reproduction sociale*, Paris, Anthropos, 1972, p. 447.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 424.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 447.

⁹⁹ Michel Beaud, « Sur le système-monde et l'économie mondiale », dans *Points de vue sur le système monde*, Paris, no. 20 (mai 1993), p. 9.

Quant au capitalisme, c'est un des modes de production, de consommation, de vie, sur la base desquels les sociétés humaines ont réalisé et réalisent leur reproduction : en son cœur, la logique de l'accumulation, qui lui confère cette capacité d'auto-reproduction qui fait que, contrairement aux autres modes de production, il tend à devenir autonome et, tout en leur restant lié, à entrer en discordance voire en conflit à l'égard des sociétés même dans lesquelles il s'enracine¹⁰⁰.

C'est dans cette trame d'idées qu'il importe de comprendre que la culture qui est « ... un tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes, ainsi que toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société¹⁰¹ », peut constituer un obstacle à l'économie, tout comme la cohésion culturelle favorise l'économie¹⁰². En effet, la culture distingue une société d'une autre et de façon capitale, assure la cohésion dans chaque société. Avec l'expansion du capitalisme propre aux décennies qui suivent la Révolution industrielle, le rôle capital du facteur culturel dans la consolidation du système mondial s'illustre. Dans ce contexte, la diversité de cultures et de langues se présente notamment comme un obstacle au développement du capitalisme¹⁰³. Dès lors, « pour soutenir le mouvement de l'accumulation dans le monde, il a fallu, à partir de l'expérience historique des pays dominants, développer un système de valeurs à prétention universelle et assurer l'adhésion des populations du monde entier à ces valeurs en les promouvant activement partout sur la planète¹⁰⁴ ». À la lumière de ces propos, l'intérêt accordé par l'UNESCO au développement et à l'universalisme dans son évolution conceptuelle de la culture et de la diversité culturelle prend tout son sens. La promotion de valeurs universalistes au nom de ces deux constantes constitue-t-elle la façon dont l'Organisation contribue à la reproduction du système mondial ? Une question qui nous amène essentiellement à nous interroger sur la fonction du développement et de l'universalisme dans les activités de l'UNESCO. L'intérêt qu'a l'UNESCO pour la promotion du développement est-il destiné à préserver la sauvegarde des cultures ? Fort est de constater que le dépassement de la vision purement économique du

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 10.

¹⁰¹ Guillermo Yáñez, *op. cit.*, p. 3.

¹⁰² Fernand Braudel, *op. cit.*, p. 68-69.

¹⁰³ Kim Léa Bensimhon, *L'Unesco et la reproduction du système mondial : analyse du dossier des activités de l'Unesco dans le domaine culturel*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2002, p. 29.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 30.

développement par la communauté internationale, afin que les facteurs culturels deviennent l'une des composantes du développement, est une réalité qui est loin de s'être matérialisée et ce, malgré les efforts de reconceptualisation déployés lors de la MONDIACULT¹⁰⁵. Pourtant, la place qu'occupent le développement et l'universalité dans l'action de l'UNESCO persiste, ce qui nous ramène à questionner les visées de l'Organisation.

Dans le sens de la formulation d'une réponse à cette interrogation, il ne faut pas être surpris que les initiatives mises de l'avant par l'Organisation au début des années 1990 ne remettent pas en cause le rapport persistant entre le développement et la culture conceptualisés au cours des décennies précédentes : « Un séminaire sur l'identité culturelle s'est tenu à New Delhi en avril 1993 et un autre séminaire a eu lieu à Hanoi sur la dimension culturelle du développement. Le 21 mai a été proclamé en 1993 Journée mondiale du développement culturel¹⁰⁶ ».

Que dire de l'intérêt de l'UNESCO pour le développement? Cet intérêt va-t-il à l'encontre des déclarations d'intention de l'Organisation à l'égard de la sauvegarde des cultures? Quelle est l'interrelation entre les buts que sont la poursuite du maintien de la diversité culturelle et l'atteinte du développement économique, auxquels aspire l'Organisation? Nous avons déjà observé que l'universalisme est une constante dans l'évolution conceptuelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et la culture. Ce qui nous ramène essentiellement à nous interroger sur ce qui importe le plus aux yeux de l'Institution. Serait-ce « ... de réaliser dans le monde les conditions d'expansion de la connaissance scientifique en raison de ses incidences sur la productivité et la rentabilité du capital?¹⁰⁷ ». Selon Holly, l'UNESCO « n'est véritablement concernée par deux tâches qui paraissent primordiales : la diffusion du savoir et l'aide au développement¹⁰⁸ ». Ainsi, l'atteinte des buts fixés par le discours sur la paix en vue de la stabilité du système mondial, qui contribue,

¹⁰⁵ Claude Fabrizio *et al.*, *op. cit.*, p. 26.

¹⁰⁶ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, *op. cit.*, p. 19.

¹⁰⁷ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 125.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 127.

somme toute à l'atteinte du but officiel de l'Organisation, dépendrait des progrès réalisés par rapport à ses tâches¹⁰⁹.

La véracité de ces propos viendrait souligner la contradiction entre les déclarations d'intention de l'UNESCO au nom la diversité culturelle et son appui au développement et à la généralisation/diffusion de valeurs universelles. L'Organisation affirme travailler à la sauvegarde des cultures, mais elle réalise d'autres activités vouées à la reproduction du système mondial. Par ailleurs, l'UNESCO dispose-t-elle des fonds nécessaires pour appuyer ses déclarations d'intention au nom de la diversité culturelle ?

Le moment est venu d'effectuer une analyse des allocations budgétaires de l'UNESCO à l'égard de la culture. Cela nous permettra d'évaluer la part accordée par l'Organisation au champ culturel, comparativement à celle octroyée aux domaines d'intervention que sont la science et l'éducation, étant tous deux intimement liés au rôle de l'Institution dans le développement économique.

1.3 Des allocations budgétaires peu clémentes à l'égard de la culture

Cette section sera principalement traitée en fonction du Rapport du directeur général au cours de la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997), qui nous donne l'heure juste sur les budgets de l'Organisation. Tel que nous l'avons précédemment évoqué, une série d'activités au nom de la diversité culturelle et de la sauvegarde des cultures fut mise de l'avant par l'UNESCO dans le cadre de la Décennie. Cela pourrait nous amener à penser que l'Institution agit dans ce sens. Or nous avons vu qu'une grande place est également accordée au développement et à la diffusion/généralisation de valeurs universelles dans les activités de l'UNESCO qui contredit ses déclarations d'intention en matière culturelle. Nous montrerons que les allocations budgétaires destinées à la culture par l'UNESCO au cours de la période analysée et dont la sauvegarde des cultures est l'une des composantes, sont

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 127.

limitées comparativement à celles octroyées aux champs d'intervention qui ont une incidence plus préoccupante pour la reproduction du système mondial.

1.3.1 Survol des caractéristiques principales des ressources de l'UNESCO de 1988 à 1997

Il convient de noter que l'UNESCO a besoin de ressources pour administrer sa stratégie de développement¹¹⁰. L'UNESCO dispose de deux types de ressources : « D'une part, les fonds du budget ordinaires alimenté par les contributions obligatoires versées par les États membres, calculées en fonction de la puissance économique de chacun des États ¹¹¹». Nous notons au passage que le budget ordinaire de l'UNESCO qui est voté tous les deux ans pour un exercice biennal, est relativement modeste par rapport à celui d'autres organismes internationaux : « l'UNICEF ou le HCR ont chacun un budget quatre fois plus important que celui de l'UNESCO ¹¹²». À titre d'information, il est intéressant de constater que le budget de l'Organisation augmente au cours de la période de la Décennie mondiale du développement culturel. Le tableau 1.1 illustre la croissance du budget ordinaire qui se chiffre à 350,8 millions de dollars américains en 1988-1989 et à 514,4 millions de dollars américains, en 1997-1998¹¹³. L'analyse de l'Institution effectuée entre 1984 et 1999 par Holly, nous confirme que cette croissance est relative et ce, en raison des réformes mises de l'avant par les pays développés (les États-Unis et la Grande-Bretagne en chef de file) au cours de cette période :

C'est le principe « de croissance zéro » qui domine lors de la préparation des budgets depuis 1988-1989. Les pays développés à économie de marché l'avaient assez répété. Et les États-Unis s'étaient retirés de l'organisation, en partie pour cette raison. (...) En valeur réelle, le montant du budget est demeuré stable depuis 1988-1989. La légère augmentation de 0,89 % en 1994-1995, est restée en deçà de la croissance négative (-1,71 %) enregistrée en 1992-1993. Il s'ensuit qu'en termes réels le budget de 1996-1997 est inférieur à celui de 1988-1989.¹¹⁴

¹¹⁰ Daniel A. Holly, *l'Unesco, le Tiers-monde et l'économie mondiale*, Montréal/Genève, Presses de l'Université de Montréal/Institut universitaire des hautes études internationales, 1981, p. 102.

¹¹¹ UNESCO, « L'UNESCO en bref : Programme et budget », Explorer, [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2004), p. 1.

¹¹² *Ibid.*, p. 1.

¹¹³ UNESCO, *Rapport du directeur général (1996-1997)*, partie graphique, Paris, UNESCO, 1996, XIV.

¹¹⁴ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 247.

TABLEAU 1.1 : Évolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1988 à 1997
en millions de dollars américains

| Exercice biennal | 1988-1989 | 1990-1991 | 1992-1993 | 1994-1995 | 1996-1997 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Budget ordinaire | 350,8 | 379,7 | 446,7 | 458,4 | 518,4 |

Source : UNESCO, Rapport du directeur général (1996-1997), partie graphique, Paris, UNESCO, 1996, XIV.

De façon générale, le budget ordinaire est réparti selon les grands domaines de compétences de l'Organisation, soit « l'éducation ; les sciences exactes et naturelles et l'application de ces sciences au développement; les sciences sociales, humaines et la culture, ainsi que le domaine de l'information ¹¹⁵ ». D'autre part, l'UNESCO dispose de fonds extra-budgétaires. Ces fonds sont liés au programme d'assistance technique de l'ONU ¹¹⁶.

1.3.2 Analyse de la répartition des allocations budgétaires en fonction des domaines de compétences de la culture, de l'éducation et de la science de 1998 à 1997

Le tableau 1.2 illustre la répartition du financement des grands programmes de la culture, de l'éducation et de la science de l'UNESCO de 1998 à 1997. Aux fins de notre analyse, nous n'avons pas inclus les budgets reliés aux autres programmes ordinaires de l'Organisation.

¹¹⁵ Kim Léa Bensimhon, *op. cit.*, p. 48.

¹¹⁶ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 103.

TABLEAU 1.2 : Répartition des dépenses du budget ordinaire de l'UNESCO de 1988 à 1997, par secteur en (%)

| Exercice biennal | 1988-1989 | 1990-1991 | 1992-1993 | 1994-1995 | 1996-1997 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Culture | 12,1 | 11,7 | 11,7 | 13,1 | 12,7 |
| Éducation | 21,2 | 30,1 | 26,9 | 28,0 | 26,7 |
| Science | 16 | 22,3 | 19,1 | 17,1 | 22,3 |

Source : UNESCO, Rapport du directeur général, pour 1988-1989, 1990-1991, 1992-1993, 1994-1995 et 1996-1997.

Les domaines de l'éducation et de la science reçoivent des parts plus importantes de la répartition du budget ordinaire au cours de la Décennie mondiale du développement culturel. En comparaison, la culture représente une portion plus faible du budget ordinaire. Quelle place l'UNESCO réserve-t-elle à la culture dans ses dépenses extrabudgétaires, ainsi que dans son programme de participation?

Le tableau 1.3 illustre *la répartition en pourcentage des dépenses financées sur des fonds des Nations Unies et d'autres fonds extrabudgétaires, par activité de programme*. Nous avons déjà mentionné que les fonds extrabudgétaires sont liés au programme d'assistance technique. Dans le contexte de ce programme, l'UNESCO « est plus spécifiquement chargée de projets émanant du domaine de l'éducation, tels que l'enseignement technique, l'enseignement des sciences, l'enseignement primaire et aux adultes, ainsi que des projets ressortissant du domaine de l'information¹¹⁷ ». Au même titre que le budget ordinaire, la répartition des sommes allouées dans le tableau III nous montre que les sommes allouées à la culture sont généralement marginalisées, par rapport à celles octroyées à l'éducation et la science.

¹¹⁷ Kim Léa Benimhon, *op. cit.*, p. 52.

TABLEAU 1.3 : Répartition des dépenses financées sur des fonds des Nations Unies et d'autres fonds extrabudgétaires, par activité de programme de l'UNESCO de 1988 à 1997, par secteur en (%)

| Exercice biennal | 1988-1989 | 1990-1991 | 1992-1993 | 1994-1995 | 1996-1997 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Culture | 18,9 | 8,7 | 17,4 | 28,1 | 22,1 |
| Éducation | 49,0 | 44,4 | 73,5 | 71,8 | 67,4 |
| Science | 22,4 | 24,2 | 32,6 | 23,8 | 20,3 |

Source : UNESCO, Rapport du directeur général, pour 1988-1989, 1990-1991, 1992-1993, 1994-1995 et 1996-1997.

Nous voulons également faire état de la répartition du financement lié au programme de participation créé en 1954. Il permet à l'UNESCO de répondre aux demandes spécifiques des États membres dans la réalisation de projets nationaux nécessaires au développement économique¹¹⁸. Les demandes d'aide au titre du programme de participation englobent notamment la formation de maîtres et l'organisation de développement des bibliothèques. Tel que l'illustre le tableau 1.4, la part des fonds alloués à la culture dans le cadre de ce programme est plus élevée que dans les programmes opérationnels.

TABLEAU 1.4 : Répartition des demandes approuvées par le directeur général de l'UNESCO, de 1988 à 1997, par secteur en (%)

| Exercice biennal | 1988-1989 | 1990-1991 | 1992-1993 | 1994-1995 | 1996-1997 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Culture | n/d | 23,0 | 24,6 | 28,5 | 31,3 |
| Éducation | n/d | 39,7 | 39,3 | 28,3 | 29,6 |
| Science | n/d | 11,9 | 11,5 | 13,2 | 9,5 |

Source : UNESCO, Rapport du directeur général, pour 1988-1989, 1990-1991, 1992-1993, 1994-1995 et 1996-1997.

¹¹⁸ UNESCO, *Qu'est-ce que l'Unesco?*, Paris, UNESCO, 1963, p. 12.

L'analyse des allocations budgétaires de l'UNESCO démontre que le secteur de la culture, sans oublier la sauvegarde des cultures qui en découle, est marginalisé comparativement à ceux de l'éducation et de la science. Quel est le lien entre l'intérêt marqué pour ces deux champs de compétence et l'appui au développement et à la diffusion/généralisation de valeurs universalistes ? La section suivante vise à expliquer que l'accent mis par l'UNESCO sur la science et l'éducation est lié à sa participation dans la reproduction du système mondial.

1.4 L'accent mis sur la science et l'éducation

Pour réaliser ses visées, à compter de 1960 (période qui correspond à celle des décolonisations, que nous avons couverte et au cours de laquelle les dirigeants de l'Institution abordent les problématiques vécues par les populations des NPI en matière de développement), l'UNESCO conçoit sa propre *théorie du développement*. Cette théorie comprend trois thèses :

La première affirme que la science est le moteur et la condition essentielle du développement et de la croissance économique. *La seconde postule* que seule une politique de l'éducation axée sur la diffusion de l'esprit scientifique et son corollaire, la formation d'une force de travail qualifiée, permettra au Tiers-Monde de sortir du sous-développement. *La troisième conclut* que, pour s'affranchir de leur dépendance généralisée, ces pays doivent compter, pour un temps assez long, sur la technologie et les capitaux occidentaux. Telle est la condition de leur évolution¹¹⁹.

Ainsi, à l'instar des progrès économiques qui ont suivi « l'application des scientifiques à la production ¹²⁰ » dans les pays industrialisés, les penseurs de l'UNESCO conçoivent que l'instauration de la science et de son application dans les pays en voie de développement (PVD) est un élément central dans l'accroissement des forces productives et l'augmentation du niveau de vie. Dans cette optique, le manque, voire l'absence de tradition scientifique dans les PVD, serait la première cause du sous-développement¹²¹. Pour ces pays, la solution reposerait donc dans l'adoption de politiques scientifiques qui généralisent et

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 127.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 134.

¹²¹ *Ibid.*, p. 133-134.

implantent la science¹²². Pour instaurer ces politiques, les PVD, toujours aux yeux de l'UNESCO, doivent mettre l'accent sur la formation du personnel scientifique et technique, d'où la nécessité d'une réforme capitale de leurs programmes universitaires : « L'école doit, en effet, satisfaire avant tout les besoins en force de travail qualifiée du secteur industriel, une politique de la science n'a pas de sens en dehors de cet objectif¹²³ ». Or, tel que le met bien en relief Holly en rapportant les dires de l'Organisation, « ce qui est recherché ici, c'est le mécanisme de base de l'extorsion de la plus-value : recours à une technologie avancée permettant l'économie de travail vivant, un taux de rémunération de la force de travail relativement peu élevé, la séparation des activités de recherche et développement de celles de production [pour atteindre la *soumission réelle du travail*]¹²⁴ ». Somme toute, considérons l'analyse suivante :

Le projet de développement de l'UNESCO ne peut que contribuer à l'émergence d'un état de fait capitaliste. Il se donne précisément pour objectif l'amélioration du rendement du capital sur la double base du recours dans le procès de production à une force de travail qualifiée et à des « modes de production fondés sur une productivité accrue du travail ». Le rendement du capital dans cette perspective devient la mesure du développement économique. Croissance économique et développement économique sont donc confondus dans le raisonnement¹²⁵.

En fait, le lien qu'établissent les dirigeants de l'UNESCO entre le concept de développement économique et l'éducation est très apparent. Le signet du volet éducatif est extrêmement révélateur à ce sujet. « L'éducation apporte une contribution formidable au développement¹²⁶ » affirme John Daniel, sous-directeur général de l'UNESCO pour l'éducation. Il ajoute que « l'éducation est une arme efficace pour combattre la pauvreté et construire des démocraties véritables et des sociétés pacifiques¹²⁷ ». Mais ce qui importe d'être saisi à la suite des propos d'Holly, est le fait que le développement proposé par l'UNESCO est beaucoup plus un plan de reproduction de la consolidation du capitalisme qu'une stratégie de développement économique¹²⁸.

¹²² *Ibid.*, p. 136.

¹²³ *Ibid.*, p. 141.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 141.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 142.

¹²⁶ UNESCO, « Éducation pour tous d'ici à 2015 », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (avril 2004), p. 1.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 1.

Dans son article intitulé *International Organizations as Teachers of Norms : The United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization and Science Policy*, Martha Finnemore se concentre sur la prolifération des bureaucraties de politique scientifique (*science policy bureaucracy*) dans les États. Cette auteure explique que pour la majorité des États, l'édification de bureaucraties scientifiques politisées découle de la promotion d'une norme systémique véhiculée par l'UNESCO. Cette norme affirme que la coordination et la direction de la science sont des tâches nécessaires pour l'État moderne et c'est par l'entremise d'une bureaucratie scientifique politisée dotée de caractéristiques spécifiques que ces tâches doivent être réalisées¹²⁹. Au risque de paraître redondant, nous posons la question à savoir quelle peut être la raison explicative de la promotion de la science et de la technique pour l'UNESCO?

L'apport théorique de Holly présenté plus haut, nous offre une façon d'expliquer le discours normatif de l'UNESCO quant à l'instauration de la science et de son application dans les PVD. L'auteur établit que selon l'UNESCO, la solution au sous-développement des PVD reposerait dans l'adoption de politiques scientifiques par ces derniers, pour généraliser et implanter la science. Cette visée justifie l'argument en faveur de la formation du personnel scientifique et technique pour ces États. Le caractère normatif de l'intervention éducative est palpable lorsque nous tenons compte qu'elle cherche notamment «...l'utilisation de nouvelles technologies dans les pays sous-développés à partir de la généralisation d'une façon de voir scientifique parmi la population¹³⁰». S'en suit logiquement la promotion d'une réforme de leurs programmes universitaires. L'application de la technique et de la science vise une organisation du procès de travail en vue d'une plus grande rentabilité, dans la mesure où par souci de la productivité du travail, la modernisation de la production se fait au détriment des travailleurs. Voilà qui situe la contribution de l'UNESCO au capitalisme¹³¹. En fait, la caractéristique fondamentale du modèle d'organisation des activités scientifiques

¹²⁸ *Ibid.*, p. 143.

¹²⁹ Martha Finnemore, « International Organizations as Teachers of Norms : The United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization and Science Policy », *International Organization*, vol. 47, no 4 (1993), p. 567.

¹³⁰ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 139.

¹³¹ *Ibid.*, p. 142.

proposé par l'UNESCO et que nous avons cité plus haut à l'instar d'Holly, est celle de la division de « la Recherche-Développement des activités de production et le contrôle capitaliste sur la recherche scientifique¹³². Dans les pays industrialisés (*capitalistes avancés*), la volonté d'extorquer « davantage de plus value se heurte (...) à la grande variété de l'outillage utilisé dans le procès de production, et à l'existence de savoir-faire ouvrier...¹³³ ». Dans cette optique, la séparation de la Recherche-Développement dans les PVD, est une forme de division du travail qui vise l'appropriation du travail ouvrier et la soumission réelle du travail. Cette division sépare l'exécution de la conception en vue de la « standardisation de l'équipement et de la mise au point d'outils nouveaux¹³⁴ ». Ces activités témoignent du rôle de l'UNESCO dans la reproduction capitaliste.

L'un des éléments de réflexion intéressants contenus dans l'article de Finnemore est la place prédominante qu'occupent les pays développés dans la formulation des stratégies de l'UNESCO depuis plusieurs décennies. Ce fait est indispensable dans la reproduction du système mondial. En rapportant les propos de Volker Bornchier, Holly souligne en effet que les « exigences des grandes puissances sont à la mesure de l'importance du rôle de cette organisation dans le monde, vu la centralité du socio-culturel dans l'appui au développement de l'économie mondiale¹³⁵ ».

Selon Finnemore, les bureaucraties de politique scientifique apparaissent comme une innovation dans le système international qui répond à une demande intérieure claire de la part d'un nombre restreint de pays développés proéminents. Cette innovation fut ensuite reprise et popularisée par l'UNESCO, pour des raisons qui lui sont propres et fut ensuite promue par l'Organisation dans d'autres États dans lesquels les conditions qui engendreraient normalement ce type de demande n'existent pas¹³⁶.

¹³² *Ibid.*, p. 143.

¹³³ *Ibid.*, p. 144.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 144.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 219.

¹³⁶ Martha Finnemore, *op. cit.*, 574-575.

La promotion des activités faites par l'UNESCO constitue l'élan pour la propagation élargie de la nécessité pour les États d'adopter des bureaucraties de politique scientifique. Ce qu'il faut comprendre c'est que dès sa création, l'UNESCO doit composer avec deux groupes de parties intéressées en son sein : les États membres et les experts professionnels. La relation entre ses deux groupes s'est modifiée dans l'Organisation avec le temps. Ce changement est responsable de la transformation des programmes de l'UNESCO et de la montée de la politisation de la science¹³⁷.

Au départ, l'UNESCO devait s'appeler l'Organisation de l'éducation et de la culture. La science était perçue à cette époque comme faisant partie de la culture. Le fait que les promoteurs de la science réussissent à se tailler une place dans l'Organisation et que l'une de ses parties serve leurs intérêts, provient de la force et de la cohérence de la communauté scientifique internationale et de son influence dans les affaires internationales¹³⁸.

Les premiers programmes scientifiques de l'UNESCO sont conçus pour servir les intérêts des scientifiques et non celui des États. Cela se traduit notamment par la mise en place de bureaux de coopération scientifique à l'échelle mondiale et par le soutien financier d'organisations intergouvernementales pour promouvoir cette coopération. Lors de la première séance de la Conférence générale en novembre 1946, le résumé des objectifs en matière de science formulés par la sous-commission de la Conférence pour les sciences naturelles, ne mentionne ni la notion de politiques scientifiques ni la promotion de la capacité scientifique des États membres¹³⁹.

Au départ, la structure organisationnelle de l'UNESCO tient compte du fait que la science et la culture sont des activités transnationales et non gouvernementales. Alors que la Conférence générale est composée d'États membres égaux, le Conseil exécutif se compose de 18 membres, élus par les délégués de la Conférence pour leur distinction dans les domaines

¹³⁷ *Ibid.*, p. 576.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 577.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 578.

substantiels de l'Organisation. Les membres de l'Exécutif devaient servir la conférence dans son ensemble et non être présents en tant que représentants de leur gouvernement respectif.

Toutefois, ce principe de non-gouvernementalisme ancré dans la composition de l'Exécutif est rapidement mis à l'épreuve. Les membres de l'Exécutif sont mis sous la pression de leur gouvernement quand ces derniers visent des politiques particulières par l'entremise de l'Organisation. Par exemple, un des membres américains est rapatrié à Washington pour lui inculquer la même vision que celle du Secrétariat d'État. Au cours de cette période, on assiste au déclin de la participation des scientifiques et d'universitaires au profit de technocrates qui sont en fait des porte-parole gouvernementaux¹⁴⁰.

En 1954, les membres de l'UNESCO votent en faveur de l'amendement de la constitution et réorganisent le Conseil exécutif pour le transformer en un corps représenté par 22 représentants gouvernementaux. Il faut souligner que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont présenté cette demande de reformulation de l'Exécutif en faveur des États et ce, en raison de la guerre froide qui sévit dans les années 1950. La justification de cette transition repose notamment sur des arguments financiers que mettent de l'avant les États membres; étant donné que ces derniers payent les coûts d'exploitation de l'UNESCO, ces États estiment que l'Organisation doit servir leurs intérêts. Selon l'auteure, à partir du milieu des années 1950, l'idéalisme qui caractérise l'époque de la création de l'UNESCO, soit la pensée que l'éducation, la science, la culture et les idées peuvent engendrer la coopération nécessaire pour rapprocher un monde d'États-nations divisé, est remplacée par le nationalisme hobbesien propre au contexte de la guerre froide. Dans ce contexte, les États sont intégrés comme les joueurs majeurs dans la détermination des politiques de l'UNESCO, afin que celles-ci tiennent compte de leurs visées¹⁴¹.

Avec la transition d'une approche non gouvernementale au gouvernementalisme, la relation des groupes de parties intéressées de l'UNESCO se modifie en faveur des États. L'Organisation devient dès lors préoccupée par la promotion de la science au niveau national.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 579.

L'UNESCO commence à cibler ses efforts afin d'aider les États à organiser, diriger et étendre leurs propres organismes étatiques scientifiques nationaux. Les premiers efforts de l'Organisation se traduisent en 1953 par la mise en œuvre d'un sondage sur les conseils de recherche nationaux des États membres. Le but de ce sondage est double : d'une part, colliger des références matérielles pour les États qui cherchent des avis sur la mise en place des conseils de recherche; d'autre part, offrir la trame de fond pour l'établissement d'un comité international d'avis sur la recherche scientifique, dont le rôle serait d'offrir de l'aide aux États qui cherchent des avis scientifiques politiques. En 1953, l'UNESCO se donne un rôle passif dans la promotion des politiques scientifiques; elle attend que les États lui demande des avis ou de l'aide. En 1955, une rencontre des directeurs nationaux de recherche est organisée à Milan où les pays en voie de développement sont représentés et ce, pour faire la promotion des vertus de l'activité scientifique nationale et du rôle que l'UNESCO peut offrir aux gouvernements qui souhaitent poursuivre ces objectifs¹⁴².

À partir de la fin des années 1950, l'UNESCO a activement commencé à aider les États membres à instaurer des organismes politiques scientifiques. Ces activités bénéficient d'un élan généré par le rapport de Pierre Auger (consultant spécial de l'ONU) en 1960. Ce rapport recommande que les politiques scientifiques nationales doivent constituer une préoccupation de premier plan pour les gouvernements et il souligne l'approbation des Nations Unies à l'égard des activités de politiques scientifiques menées par l'UNESCO au cours des cinq dernières années. À compter des années 1960, les résolutions de la Conférence générale de l'UNESCO incluent des directives à l'intention du directeur général afin qu'il collige, analyse et diffuse de l'information sur l'organisation de la recherche scientifique par les États membres et sur les politiques de ces États. À compter de 1963, le directeur général est autorisé à appuyer les États membres dans l'établissement ou l'amélioration de la planification de leurs politiques scientifiques et de leurs organisations de recherche. Dès lors, le but de promouvoir et d'améliorer les organismes politiques scientifiques est fermement ancré dans le programme officiel de l'UNESCO¹⁴³.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 580.

¹⁴² *Ibid.*, p. 580-581.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 582-583.

D'un point de vue fonctionnel, il est loin d'être évident que tous les États avaient tout à coup besoin d'une bureaucratie politique scientifique. En fait, ces événements ne sont pas liés à un besoin fonctionnel. Ils constituent une reconstitution des normes et des attentes du rôle des États en matière scientifique. La relation entre la science et les États reflète la reconfiguration des parties intéressées dans l'Organisation, soit la domination des États membres. Les dirigeants affirment que les États doivent individuellement être responsables de promouvoir et diriger la science à l'intérieur de leurs frontières. En proclamant l'élaboration de la bureaucratisation de la science comme une fonction étatique nécessaire et en s'offrant comme une source de savoir sur cette nouvelle fonction, les dirigeants de l'UNESCO redéfinissent leur rôle avec succès afin qu'il ne soit pas dangereux ou sans objet pour leurs nouveaux clients¹⁴⁴.

L'article de Finnemore expose clairement que l'UNESCO fait la promotion de valeurs universelles. Dans le cas de cet article, c'est la promotion des activités scientifiques qui est mise de l'avant et cela s'avère extrêmement pertinent pour nos réflexions sur l'analyse des actions culturelles de l'UNESCO. En effet, nous avons déjà dégagé précédemment qu'alors que l'Organisation fait la promotion de la sauvegarde de la multiplicité des cultures, son discours, ses programmes et ses activités reflètent plutôt la nécessité d'une homogénéisation de la culture : une promotion de certaines valeurs culturelles occidentales spécifiques et nécessaires pour la cohésion et la survie du système mondial. Le rôle de l'UNESCO en matière de science expose ce même souci de l'universalisme. Cet article reflète également la domination des intérêts de certains centres dominants dans l'économie mondiale (les États-Unis et la Grande-Bretagne). Ces États ont édifié des bureaucraties politiques scientifiques pour des motifs nationaux régis par la demande (la sécurité). L'UNESCO a repris cette notion et l'a popularisée. Les adoptions subséquentes de ce type d'organisation sont grandement influencées par la promotion de normes systémiques que fait l'UNESCO, ce qui démontre également la domination des États membres qui compose l'UNESCO. Des pays comme les États-Unis et la Grande-Bretagne peuvent donc institutionnaliser leurs façons de faire par l'entremise de l'UNESCO. Celle-ci reproduit et

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 583-584.

propage ces valeurs auprès de tous les États, permettant ainsi une uniformisation de l'économie mondiale et du système mondial, tous deux représentatifs d'un mode de pensée propre aux centres dominants qui les constituent.

C'est sur cette note que nous mettons un terme à ce premier chapitre dans lequel nous avons observé que l'évolution conceptuelle de la culture et de la diversité culturelle selon l'UNESCO constitue une chronologie où l'universalisme et le développement sont des constantes. En analysant la nature du système mondial et des caractéristiques intrinsèques à sa reproduction, nous avons dégagé que ces constantes contredisent les déclarations d'intention de l'Organisation à l'égard de la diversité culturelle. Cette contradiction fut renforcée par notre analyse des allocations budgétaires de l'UNESCO en matière culturelle au cours de la Décennie mondiale du développement culturel. En effet, la section 1.3 nous a permis d'illustrer que les fonds destinés aux champs de l'éducation et de la science, étaient généralement plus significatifs que ceux attribués à celui de la culture. Dans la dernière section de ce chapitre, nous avons expliqué que la place de premier plan accordée par l'Institution à l'éducation et à la science est intimement liée à l'une des façons dont elle participe à la reproduction du système mondial capitaliste.

Les activités au nom du développement et de l'universalisme qui sous-tendent une diffusion et une généralisation de valeurs universelles (des conditions de cohésion et de reproduction du système mondial) se poursuivent au cours des années 1990. Alors que l'intérêt de l'UNESCO pour le développement fut expliqué au cours de ce chapitre, il est intéressant de noter qu'il continue d'être présent dans le discours de l'Organisation et ce, malgré le fait qu'à « ... la fin des années 80, il est apparu clairement que les tentatives de développement fondées exclusivement sur des critères économiques avaient en grande partie échoué... ¹⁴⁵».

Également, il importe de noter que la diffusion de valeurs universelles qui visent la paix, ainsi que la promotion de nouvelles normes par l'Organisation à compter des années

1980, s'inscrivent comme des exigences du contexte de la mondialisation. Assistons-nous encore à des actions qui appuient l'action de l'Organisation en vue de l'expansion du capital? Cela, ainsi que l'efficacité du discours normatif de l'UNESCO fera l'objet du chapitre suivant.

¹⁴⁵ UNESCO, *Rapport du directeur général (1994-1995)*, Paris, UNESCO, 1994, p. 55.

CHAPITRE II

L'UNESCO ET LES EXIGENCES DE LA MONDIALISATION

Tel que nous l'avons évoqué en dressant l'évolution conceptuelle de l'UNESCO en matière culturelle, le Rapport du directeur général de 1977-1978, illustre l'intérêt nouveau accordé par l'Organisation pour la cohésion sociale au sein des États. Dans le rapport *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, on souligne la place qu'occupe cette question dans l'un des sous-objectifs du Plan à moyen terme pour 1977-1982, en spécifiant qu'elle prendra « de plus en plus d'importance au cours de la décennie suivante¹⁴⁶ ». L'élément qu'est la cohésion sociale, ne doit pas être perçu comme étant en dissonance avec la place persistante accordée au développement et à l'universalisme, dans les activités au titre de la culture formulées par l'Organisation au fil du temps. Au contraire, la prise en compte du fait *interculturel* et des initiatives mises de l'avant par l'Institution visant la cohésion dans les sociétés culturellement diversifiées, telles qu'elle l'a fait dans le passé sur le plan international, est-elle aussi accompagnée d'une promotion active de valeurs universelles. En fait, les pratiques manifestes de l'Organisation au nom de la cohésion sociale et plus tard pour la paix, concordent avec une diffusion et une généralisation de valeurs universelles nouvelles, ainsi qu'avec la poursuite de normes particulières. Nous pensons que ces actions correspondent à une adaptation de l'Organisation face aux exigences grandissantes liées à la mondialisation. Comment l'intérêt de l'Organisation pour la cohésion infra-étatique après les années 1970 se caractérise-t-il? Quelle est donc la spécificité des nouvelles valeurs universelles liées à la paix et à la stabilité des sociétés promues par l'UNESCO? De manière plus déterminante, quel est le lien entre ce que sous-tendent ces valeurs universelles et la participation de l'Organisation dans la

¹⁴⁶ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit., p. 14.

reproduction du système mondial? Le raisonnement et les pistes de réflexions liés à ces questionnements feront l'objet du sous-point qui suit.

2.1 La diffusion de valeurs universelles qui visent la paix et la poursuite de nouvelles normes : des actions en vue de la cohésion/stabilité du système mondial, qui reflètent les exigences de la mondialisation et qui contredisent les déclarations d'intention de l'Organisation en matière culturelle.

Le rapport du Directeur général de 1981-1983 souligne la place incontournable que l'UNESCO accordera désormais aux droits culturels des groupes et des individus au sein des États; c'est-à-dire que l'Organisation encouragera dès lors «... la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle et les études sur les législations culturelles nationales ¹⁴⁷». C'est dans cette trame d'idées que le Plan à moyen terme pour 1984-1989, réitère la nécessité pour les peuples, ainsi que les groupes au sein des sociétés, d'obtenir une indépendance sur les plans politique, juridique, économique, social et culturel. À cet effet, les dirigeants de l'UNESCO soulèvent que cette libération n'a point vu le jour bien après la première vague de décolonisation : « la négation des droits des peuples à l'autodétermination entraîne la négation des autres droits de l'homme et des libertés fondamentales ¹⁴⁸». En fait, la saisie de la portée de cette affirmation est possible lorsque nous nous donnons la peine d'éclairer la prise de position de l'UNESCO sur l'état du système mondial à cette époque. Nous disons tout de suite penser que l'avènement de la mondialisation modifie les actions de l'UNESCO qui visent la cohésion sociale.

Il faut comprendre tel que l'évoque Smouts, que les décolonisations ont transformé l'allure des organisations internationales : « Les pays en développement sont devenus majoritaires dans les années soixante et, par conséquent, maîtres de l'agenda dans un grand nombre d'organisations. Ils ont imposé leurs thèmes et leurs préoccupations qui, peu à peu,

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 15.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 17.

ont débordé sur l'ensemble du système multilatéral¹⁴⁹». C'est de façon analogue que Holly analyse qu'au cours des années 1980, les PVD « réclament la restructuration de l'ordre économique mondial¹⁵⁰ ». Cette lutte fait l'objet de débats au sein des Nations Unies et de ses institutions. À l'UNESCO notamment, les efforts fournis sont déployés pour soutenir la vision des PVD. Les propos de Amadou-Mathar M'Bow rapportés par Holly sont éloquentes à cet effet :

Celle-ci [*la haute direction de l'UNESCO*], acquise aux points de pays en développement, fait reposer son action sur une réflexion rigoureuse sur l'état et les problèmes du monde, réflexion qui reprend les grands thèmes des pourfendeurs de l'ordre de l'ordre économique international. Domination, exploitation, division internationale du travail, échange inégal, tels sont pour eux les mécanismes qui perpétuent le sous-développement. Pour le Directeur général de l'époque, les structures de domination doivent être cassées; l'intégration au système mondial, remise en cause. De plus, la structure inégalitaire des relations internationales et l'échange inégal doivent céder le pas à : « Une structure nouvelle de pouvoir, fondée sur la volonté de chaque pays d'être maître de ses ressources (...), sur le refus de toute forme de domination extérieure »¹⁵¹.

La contestation des PVD face aux inégalités systémiques et à laquelle l'UNESCO participe, apparaît clairement à la lecture de la citation susmentionnée. Cependant, comment expliquer la façon dont l'UNESCO participe au débat sur la mise en place d'un *nouvel ordre mondial*? La contribution de l'Institution à la volonté de reconfigurer les relations internationales, s'explique notamment par le fait qu'elle milite pour l'instauration d'un *Nouvel ordre international de l'information et de la communication* :

[...] l'ordre international de l'information et de la communication est, à la fois, une menace à l'intégrité culturelle des PVD et un puissant instrument de reproduction de la domination des pays dominants sur le système mondial. (...) cet ordre est marqué par le déséquilibre des flux internationaux d'information, des restrictions importantes sur la liberté de circulation (...) et le sous-développement des infrastructures de communication des pays en développement. Il est de plus caractérisé par la domination de quelques agences de presses internationales, propriété de ressortissants des principaux pays développés, d'une part, et par une circulation à sens unique de l'information, proche des préoccupations et des valeurs des pays développés (...)¹⁵².

La volonté d'obtenir une liberté d'information, est une remise en cause du déséquilibre dans la circulation de l'information, qui résulte du monopole qu'exercent les cinq grandes agences

¹⁴⁹ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 104.

¹⁵⁰ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 219.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 220.

¹⁵² *Ibid.*, p. 221.

de presse de l'époque en la matière. Ces agences sont toutes localisées dans les pays du Nord et elles diffusent 80 % des informations internationales destinées au public¹⁵³. Ces actions ne vont pas à l'encontre de la participation de l'Organisation dans la reproduction du système mondial. Le soutien de l'UNESCO au rééquilibrage des forces à l'échelle internationale visé par les PVD, s'inscrit dans une réalité où la supériorité, ainsi que la domination relative de ces derniers, ne font pas le poids face aux pays développés : « ... dans les années 1970-1980, le système des Nations Unies a-t-il été accusé de tourner à vide, d'être un « prisme déformant », un « jeu de dupes ». Les pays en développement y formaient une coalition dominante sans rapport avec la véritable distribution du pouvoir sur la scène internationale¹⁵⁴». Il n'est donc pas surprenant de constater que la fin de la guerre froide va offrir un contexte propice à « la restauration de la prééminence des grandes puissances au sein de ces organisations [celles des Nations Unies], sur fond de reconnaissance du rapport de force international¹⁵⁵».

En effet, le contexte d'après-guerre froide est notamment marqué par le fait que « la mondialisation est devenue une réalité contraignante qui impose aux États, comme aux organisations internationales, un alignement de leurs pratiques sur les « nouvelles normes », devenant ainsi les ardents promoteurs du « nouvel » ordre du capitalisme mondial¹⁵⁶». Entre parenthèses, il importe de noter que cette dernière affirmation ne cherche pas à décrire le rôle des organisations internationales dans les années 1990 dans une perspective réaliste. Tel que le met en relief Smouts, « pour les réalistes, les organisations internationales ne sont que des structures sans objectifs ni volonté propres. Elles offrent une méthode complémentaire à la diplomatie traditionnelle, elles ne modifient ni la stratégie des États ni le jeu de la compétition et de la puissance¹⁵⁷». Comme le dit si bien l'auteure, « cette vision n'est que partiellement juste. Une fois créées, les structures peuvent acquérir une dynamique

¹⁵³ Raphaël Canet, « De la diversité culturelle dans la société de l'information : opportunité ou diversion ? », dans *La diversité culturelle : vers une convention internationale efficace ?*, Saint-Laurent, Québec, Fides, 2005, p. 119-120.

¹⁵⁴ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 55.

¹⁵⁵ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 218.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 238.

¹⁵⁷ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 53.

personnelle et s'interposer de manière significative dans le jeu des acteurs ¹⁵⁸». Ainsi, il importe de noter que les actions normatives des organisations internationales dans les années 1990, se réalisent en conformité avec les exigences de la mondialisation. En ce qui concerne l'action normative de l'UNESCO, nous y reviendrons dans la prochaine section.

Cela dit, quels sont certains traits qui nous permettent de mieux comprendre la mondialisation? La multitude d'études à cet effet ne peut et ne fait pas l'objet de cette recherche. Par contre, quelques lignes sur ce concept éclairent notre démonstration. En fait, plusieurs auteurs, dont Julio Carranza Valdés, affirment que la mondialisation est un processus qui favorise la montée de trois grands centres hégémoniques (les États-Unis, l'Europe de l'Ouest et le Japon), au détriment des pays ou des régions moins développés qui sont subordonnés à ces centres et marginalisés par les nouvelles dynamiques globales. Comme l'indique Bonaventura de Souza Santos (1998), la mondialisation est un processus à travers lequel une condition locale donnée ou une entité, impose son influence au reste du monde et ce faisant, développe la capacité de désigner comme locale toute condition ou entité rivale¹⁵⁹.

D'après Bernard Elie, il ne faut toutefois pas confondre la *mondialisation de l'économie* avec le concept de *système monde* :

L'existence du « système-monde » suppose aussi une certaine unité du tout, l'existence d'un ou de plusieurs facteurs homogénéisateurs. (...) Contrairement à la « mondialisation de l'économie » ou au marché, le « système monde » n'est pas un postulat auquel nous ne pouvons que nous soumettre. Le « système monde » se construit et peut être infléchi. L'existence du « système monde » signifie la domination de plus en plus large d'un régime économique - le capitaliste - sur le monde¹⁶⁰.

Les propos des auteurs susmentionnés éclairent notre compréhension en ce qui concerne certains des multiples aspects qui caractérisent le contexte favorisant les pays développés. Par ailleurs, les répercussions de la mondialisation sur les diverses cultures et sur

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 53.

¹⁵⁹ Julio Carranza Valdés, « Culture and Development: Some Considerations for Debate ». *Latin American Perspectives*, vol. 29, no 4, (juillet 2002), p. 39.

le discours de l'UNESCO sur la cohésion sociale sont manifestes. Au niveau culturel, Claude Fabrizio soulève plusieurs problématiques culturelles qui peuvent être aggravées ou causées par la mondialisation, notamment :

[...] la mondialisation de certains modèles culturels de jugement et de comportement [occidentaux pour ne pas les nommer, qui sont diffusés par les médias et qui peuvent menacer la diversité culturelle], l'expansion ou l'affaiblissement de certaines langues, les mouvements massifs de population – migrations économiques, réfugiés, tourisme de masse – ainsi que la renaissance des nationalismes et des ethnicismes¹⁶¹.

Selon Valdés, l'une des problématiques culturelles liées à la mondialisation réside dans la mercantilisation de la production culturelle qui ne date pas d'hier. Dans les années 1960 et 1970, les industries dites culturelles sont créées et croissent en reproduisant à grande échelle des produits de la créativité individuelle et collective, mis en marché et distribués à l'échelle globale. L'aspect distinct de ce processus réside dans la mercantilisation de la production culturelle. En effet, la majeure partie de la production culturelle est sujette à la dynamique de l'accumulation capitaliste. Cette dynamique mène vers l'homogénéisation et la standardisation du produit. Dès lors, la création culturelle devient une production mercantile et la consommation culturelle se commercialise. La création culturelle est subordonnée à l'ordre hiérarchique et autoritaire propre au marché. Valdés, en rapportant les propos d'Ignacio Ramonet, explique que dans la logique de la compétition pour le contrôle des marchés, les pays pauvres ont peu de chances de succès, tandis que l'homogénéisation est imposée par ceux qui dominent les marchés mondiaux : les pays riches et de manière croissante, plus particulièrement les États-Unis¹⁶². Dans cette même ligne d'idées, l'analyse d'Elie nous explique que la production culturelle a des effets significatifs sur les diverses cultures du système monde et ce, en raison de l'action du nivellement culturel :

Dans un « système monde » reflet de l'expansion du capitalisme, les différences culturelles et de langues, qui font la richesse de l'humanité, sont autant d'obstacles au développement du capitalisme et à la libre circulation des marchandises standardisées. Le terme de marchandise recouvre aussi bien les produits manufacturés ou agricoles que les biens culturels. (...) Aujourd'hui, au sein des pays des industriels, le nivellement culturel et même l'acculturation sont un processus très puissant. La production culturelle la mieux mise en marché, celle des

¹⁶⁰ Bernard Elie, « La situation actuelle de l'économie mondiale et perspectives des années 1990 : quelques réflexions », dans *Points de vue sur le système monde*, Paris, no. 20 (mai 1993), p. 70.

¹⁶¹ Claude Fabrizio *et al.*, *op. cit.*, p. 35.

¹⁶² Julio Carranza Valdés, *op. cit.*, p. 36-37.

États-Unis, est dominante, à travers son cinéma, sa télévision (les téléseries, les informations comme CNN) ou encore ses fast-foods¹⁶³.

En partie, les répercussions culturelles engendrées par la mondialisation permettent de mieux comprendre les motifs qui alimentent les contestations des PVD et de l'UNESCO. Or, nous venons également d'exposer que certaines des caractéristiques propres à la mondialisation, vont donner l'occasion aux grandes puissances de réaffirmer leur domination sur la scène internationale. Pour atteindre leur objectif, les réformes apportées aux Nations Unies et à ses institutions, telles que l'UNESCO dans le contexte de l'après-guerre froide, sont essentielles. En fait, l'intérêt des grandes puissances pour le processus de réforme des institutions onusiennes, repose notamment sur l'importance de celles-ci dans *la production de l'ordre du monde*. Or, plus que tout autre État, les grandes puissances sont plus interpellées par les problématiques relatives à cet Ordre¹⁶⁴.

Dans le cas spécifique de l'UNESCO, c'est son soutien au *Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication* qui donne aux pays développés « le prétexte idéal pour déclencher une contre-attaque, menée par les États-Unis et la Grande-Bretagne. C'est au nom de la menace à la liberté de circulation de l'information que se mobilisent médias et gouvernements des pays développés¹⁶⁵». Comme l'indique Holly, « le thème est très mobilisateur (...). Il est au fondement d'une certaine conception occidentale de la démocratie¹⁶⁶». La dépendance financière de l'UNESCO à l'égard de ses membres les plus riches, qui sont nuls autres que les pays développés, garantit le succès de la mise en œuvre de l'initiative des pays développés. Ainsi, il n'est pas étonnant d'apprendre que l'un des moyens de pression utilisés pour s'assurer que l'UNESCO respecte les réformes proposées par les pays développés, est le retrait respectif des États-Unis et de la Grande-Bretagne de l'Organisation en 1983 et 1984. Ces deux membres sont parmi les plus grands contributeurs au budget de l'Organisation (25 % de son budget provient des États-Unis) et « feront de

¹⁶³ Bernard Elie, *op. cit.*, p. 74.

¹⁶⁴ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 218.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 219.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 223.

l'application effective des propositions de réforme la condition de leur retour au sein de l'institution¹⁶⁷ ».

Nous ne tenterons pas de résumer l'ensemble des actions de l'UNESCO qui ont mené à la formulation de réformes exigées par les États-Unis et la Grande-Bretagne auprès de l'UNESCO, ni de faire état la spécificité de chacune de ces réformes et de leurs répercussions sur les méthodes de l'Organisation. Ces questions font notamment l'objet du chapitre VIII de l'ouvrage de Holly intitulé *Les Nations Unies et la mondialisation : Pour une économie politique des organisations internationales*. Toutefois, l'un des sujets débattus par l'Institution, qui retient particulièrement notre attention, est la *politisation excessive de l'institution*, telle que la qualifient les États-Unis et la Grande-Bretagne : « Cette politisation des débats est intolérable par les grandes puissances, car elle est une invasion de domaines qui sont davantage de leur compétence¹⁶⁸ ». L'une des questions politisées à laquelle s'intéresse l'Organisation et que les pays développés dénoncent est celle des droits des peuples : « Les pays développés à économie de marché reprochent également aux meneurs du jeu à l'UNESCO de s'en prendre, forts de leur majorité numérique et sous couvert de la promotion des droits des peuples, aux droits individuels...¹⁶⁹ ».

Les réformes imposées par les grandes puissances en ce qui concerne la participation de l'Organisation à la politisation de questions internationales, dont celles des droits des peuples, retient particulièrement notre attention, en raison de son incidence sur la conception de la cohésion sociale formulée par l'UNESCO. Mais pourquoi en est-il ainsi ? La réponse à cette question se trouve dans la réaction des dirigeants de l'UNESCO face aux « propositions à caractère politique destinés à éliminer les irritants constitués par la politisation des assemblées et donc à y restituer l'influence des pays développés à économie de marché¹⁷⁰ ».

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 227.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 224.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 224.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 225.

En fait, les exigences des grandes puissances réussissent à mettre au pas les dirigeants de l'Organisation : « La détérioration de l'assise financière de l'organisation oblige ces derniers à entreprendre des réformes indispensables au maintien de l'intégrité du programme et à la survie de l'institution¹⁷¹ ». D'un point de vue théorique, il faut saisir qu'en tant qu'organisation internationale, l'UNESCO n'a pas d'autres choix que de s'adapter pour survivre :

L'importance d'une organisation se mesure à sa capacité de survivre dans un environnement changeant. Son efficacité dépend de sa congruence avec le monde extérieur. Lorsque la coalition dominante à l'intérieur de l'organisation ne reflète pas les réalités des forces à l'œuvre dans le système international, ou lorsqu'elle ne trouve pas assez de ressources légitimatrices pour appuyer son action, l'organisation est sur la voie du déclin¹⁷².

C'est à compter de 1989 que l'interdit de politisation est perceptible dans les discours de l'Organisation : « Les programmes approuvés alors évitent soigneusement les sujets controversés. Ainsi en est-il de la question des droits des peuples, confinée dorénavant à un exercice de recension des publications savantes sur la matière¹⁷³ ». Cette nouvelle donne résulte également de l'action des organisations commerciales dans le contexte de la mondialisation : « ...dans les années quatre-vingt, portées par la vague de la libéralisation des échanges, les organisations à vocation commerciale devaient affirmer leur emprise sur les échanges culturels, repoussant ainsi l'Unesco dans les domaines consensuels de la documentation en matière culturelle¹⁷⁴ ». Serait-ce à cette époque que la conception de la cohésion sociale diffusée par l'UNESCO se métamorphose ? Nous pensons que oui. Tel que nous en avons fait mention plus tôt, la cohésion sociale promue par l'Organisation au cours des années 1980, s'appuie notamment sur une volonté de l'édification des droits culturels et sur l'autodétermination. À compter des années 1990, dans la vague des réformes imposées par les grandes puissances et des répercussions engendrées par la mondialisation, la conception de la cohésion sociale de l'UNESCO change et elle mérite d'être détaillée à ce stade.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 228.

¹⁷² Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 55.

¹⁷³ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 239.

¹⁷⁴ Jean-Pierre Warnier, *La mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, 2004, p. 72.

La prise en compte des traits apparents qui illustrent la mondialisation apparaît dans le Plan à moyen terme pour 1990-1995. Le document souligne notamment :

[...] l'interdépendance accrue des cultures et des économies, accélérée par le développement des moyens de communication, qui favorise le sentiment à une culture universelle; (...) l'affirmation également croissante des spécificités et des identités culturelles; (...) la persistance, voire la recrudescence, de tendances au repli sur soi et de préjugés culturels s'opposant à la coopération internationale (...)¹⁷⁵.

C'est dans ce contexte que l'UNESCO diffuse des valeurs universelles qui visent la paix et qui reflètent les exigences de la mondialisation. À titre d'exemple, le rapport du Directeur général pour 1990-1991 insiste plus que jamais « sur la démocratie et sur l'expansion dans le monde d'une culture de paix¹⁷⁶ ». Entre parenthèses, il est intéressant de noter qu'en lien avec le Forum international de Prague en 1991, « Culture et démocratie », l'UNESCO poursuit notamment ses efforts dans le domaine des droits des peuples et de l'autodétermination. Cependant, ces actions se limitent à la préparation d'une étude¹⁷⁷ et donc en conformité avec l'interdit de politisation imposé par les pays développés.

Le rapport du Directeur général de 1994-1995, « a également réaffirmé la nécessité d'articuler l'action de l'Organisation autour de la réalisation des deux objectifs communs à l'ensemble du système des Nations Unies, à savoir la paix et le développement¹⁷⁸ ». Lors de la 140^e session du Conseil exécutif, le rôle futur de l'UNESCO pour la promotion d'une culture de la paix se dessine : « Si le maintien et le rétablissement de la paix incombent à l'ONU, l'UNESCO a pour mission de faire avancer l'idée de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes, autrement dit d'édifier une culture de la paix, en œuvrant dans ses domaines de compétences¹⁷⁹ ». Le concept de culture de paix est un instrument établi : « en accord avec l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement proposés par le Secrétaire général de l'ONU¹⁸⁰ ». Il importe de rappeler à quel point les concepts du

¹⁷⁵ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit. p. 18.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 19.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 19.

¹⁷⁸ UNESCO, *Rapport du Directeur général (1994-1995)*, Paris, UNESCO, 1994, p. X.

¹⁷⁹ *Ibid.* p. X.

¹⁸⁰ *Ibid.* p. X.

développement et de la paix sont intimement liés. La persistance de l'appui de l'Organisation pour le développement est déterminant dans sa participation à la reproduction du système mondial. La popularité de *la culture de paix* résulte d'une série de rencontres et de forums internationaux tenus en 1994 et 1995. Dans la foulée de la Conférence internationale de l'éducation à Genève (1994), l'adoption « d'un projet de Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie¹⁸¹ » se matérialise lors la 28^e session de la Conférence générale de 1995.

Le caractère universel de la stratégie à moyen terme pour 1996-2001 a été mentionné dans notre premier chapitre. Nous avons évoqué que d'après l'UNESCO, la cohésion des sociétés, passe par l'instauration et le maintien de la paix et sur la diffusion des valeurs telles que « l'équité, la justice et la liberté ».

La diffusion de valeurs universelles visant la paix est également repérable dans certains des documents officiels de l'UNESCO rédigés dans le contexte de la mondialisation. C'est notamment le cas du rapport *Notre diversité créatrice* rédigé par Javier Pérez de Cuéllar et la Commission mondiale de la culture et du développement. La thèse de l'auteur est la suivante : « Le développement suppose non seulement l'accès aux biens et services mais aussi la possibilité de choisir comment vivre sa propre vie avec les autres de manière pleine et satisfaisante pour tous, encourageant ainsi l'épanouissement de l'existence humaine sous toutes ses formes et dans sa globalité¹⁸² ». Dans les actions proposées par la Commission mondiale de la culture et du développement aux termes du Rapport, nous notons que le développement est conçu comme une valeur universelle, dont la diffusion a notamment comme objectif d'engendrer la paix, voire la cohésion sociale. Par exemple, l'action 2 (*Préparation de nouvelles stratégies de développement tenant compte de la culture*), prend acte que les années 1990 sont marquées par la prolifération des conflits inter-étatiques, dont la cause inhérente est le sous-développement. Dans cette perspective, la Commission recommande notamment que le PNUD et l'UNESCO, en collaboration avec d'autres institutions, prennent l'initiative d'aider les pays à formuler de nouvelles stratégies de

¹⁸¹ *Ibid.*, p. X.

¹⁸² Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), *op. cit.*, p. 15.

développement. De nouvelles pistes de développement constituent-elles la réponse au manque de cohésion qui perdure dans certaines sociétés? Au-delà de ses propres réflexions théoriques à ce sujet, l'Organisation ne peut répondre en toute certitude affirmativement à cette interrogation. Également, l'Institution recommande que les Nations Unies renforce leur rôle au service du développement afin d'éviter les conflits ainsi que ses répercussions négatives¹⁸³. Par ailleurs, pour la Commission, le caractère universel de certaines valeurs ne doit pas être matière à discussion. Elle propose en effet que « les principes de démocratie, de transparence, de responsabilités et de droits doivent être universels et non sélectifs¹⁸⁴ ».

Nous pouvons également observer que l'Organisation diffuse des valeurs universelles qui visent la paix lorsque nous nous attardons au concept de pluralisme culturel qui figure dans la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (2001). Selon ses auteurs, la Déclaration, ainsi que les lignes essentielles du Plan d'action qui en découlent, constituent un outil de développement efficace en mesure « d'humaniser la mondialisation¹⁸⁵ », où « chaque individu doit reconnaître le caractère de ce qui constitue l'autre (l'altérité) et la pluralité de son identité au sein des sociétés elles-mêmes plurielles¹⁸⁶ ». En bref, elles offrent « la perspective d'un monde plus ouvert, plus créatif et plus démocratique¹⁸⁷ ». L'Article 2 de la Déclaration, stipule que le pluralisme culturel est constitué de politiques qui favorisent l'inclusion et la participation de tous les citoyens, la cohésion sociale, la vitalité de la société civile et la paix. Indissociable du cadre démocratique, le pluralisme est la réponse politique à la diversité culturelle¹⁸⁸. En d'autres termes, le pluralisme culturel constitue un outil pour gérer la diversité et assurer la cohésion au sein des sociétés culturellement diversifiées.

¹⁸³ Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), « Notre diversité créatrice : Chapitre 2 », *Explorer* [En ligne], www.uneseco.org, (mars 2005), p. 1-2.

¹⁸⁴ Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), « Notre diversité créatrice : Action 8 : L'éthique universelle en matière de gouvernance mondiale », *Explorer* [En ligne], www.uneseco.org, (mars 2005), p. 1-2.

¹⁸⁵ Groupe d'études et de recherches sur les mondialisations, *op. cit.*, Paris, UNESCO, 2003, p. 3.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 3.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 3.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 4.

Certains apports théoriques dans la Déclaration peuvent être analysés en lien avec la diffusion de valeurs universelles qui reflètent les exigences de la mondialisation. Pour l'UNESCO, la diversité culturelle consiste notamment en un moyen de visualiser la mondialisation : « le principe de diversité culturelle joue un rôle de régulation. Il est à même de contrer les effets pervers de la globalisation économique, qui standardise les modes de vie et réduit toute richesse à une marchandise¹⁸⁹ ». Selon nous, l'une des problématiques sous-jacentes à cette conception de la diversité culturelle, réside dans son caractère contradictoire. Tout en voulant « signifier la non-domination d'une culture par rapport à une autre, la reconnaissance de chaque culture par la culture voisine ou lointaine; le respect mutuel, l'acceptation du partage des biens et des valeurs culturelles¹⁹⁰ », le principe de diversité culturelle prôné par l'UNESCO, véhicule également des valeurs universelles occidentales afin de contrer les inégalités économiques inhérentes dans le système mondial actuel : « ... lutter contre les déséquilibres Nord-Sud doit aussi passer par l'éducation aux règles de la vie démocratique et citoyenne et par l'éducation à la culture de la paix, qui, l'une et l'autre, correspondent aux idéaux de l'UNESCO¹⁹¹ ».

La Déclaration peut-elle être analysée comme un instrument qui contredit les déclarations d'intention de l'UNESCO au nom de la protection des cultures? Certaines analyses pertinentes relèvent l'antinomie entre les idées contenues dans la Déclaration et le principe de la sauvegarde des cultures. Par exemple, dans son texte intitulé *La culture, le travail et la faim* (2005), Dorval Brunelle évoque le fait que l'idée de choix en matière linguistique et d'éducation que sous-tend le principe de pluralisme culturel mis de l'avant par la Déclaration, peut lui-même s'avérer problématique pour certaines communautés minoritaires, qui ont recours à des législations pour généraliser leur culture et leur langue : «... cette approche ne tient compte ni des mécanismes d'ordination ou de subordination entre les cultures sur un même territoire, ni du poids historique des asymétries entre les cultures¹⁹² ». De plus, l'auteur signale que la promotion « d'industries culturelles « viables et

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 64.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 61-62.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 64.

¹⁹² Dorval Brunelle, «La culture, le travail et la faim », Dans *La diversité culturelle : vers une convention internationale efficace?*, Saint-Laurent, Québec, Fides, 2005, p. 93.

compétitives » (article 10) (...) implique de souscrire préalablement au principe de commercialisation de la culture, ce qui met *ipso facto* en péril la défense et la protection des cultures les plus faibles et les plus fragiles¹⁹³ ».

Le renforcement de la cohésion sociale dans les sociétés multiculturelles et multiethniques, notamment au moyen de politiques publiques, tel le multiculturalisme qui met l'accent sur la citoyenneté partagée comme étant un élément qui peut rallier la diversité, et la promotion de valeurs communes à l'échelle internationale fondées sur le droit¹⁹⁴, visent l'une des dimensions centrales de l'objectif et du mandat de l'UNESCO, soit la paix entre les nations. Pourquoi cette paix est-elle nécessaire? Il faut saisir que la diffusion de valeurs universelles, telles que la démocratie et le discours sur la paix, contribue à la mise en place de conditions propices à la reproduction du système mondial. C'est le caractère universel même du mandat de l'UNESCO qui est au fondement de son rôle dans la reproduction internationale¹⁹⁵. Comme nous le précise Holly, l'une des caractéristiques fondamentales du système mondial et qui, selon nous, participe à son existence, n'est-elle pas « l'existence d'une relation stable, continue entre les parties (...) [où toute] interférence a des répercussions sur l'ensemble¹⁹⁶ »? Nous pensons que oui. Ainsi, la recherche de la stabilité dans les sociétés et entre elles à l'échelle internationale comme condition de reproduction du système mondial, prend tout son sens dans la justification de l'existence de l'UNESCO à titre d'organisation internationale. Au même titre que n'importe quelle organisation internationale, la création de l'UNESCO « répond aux besoins d'un environnement international conforme aux intérêts du capital¹⁹⁷ », car il faut retenir que « c'est la contrainte globale de la valorisation qui pousse le capital à s'internationaliser et à se constituer en système mondial du capitalisme¹⁹⁸ » qui est à la base de la *reproduction internationale*.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 93.

¹⁹⁴ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, op. cit. p. 19.

¹⁹⁵ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 123.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 45.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 49.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 39.

En ce sens, la volonté, la diffusion et la généralisation de résoudre des conflits interethniques et internationaux constitueraient des appuis à l'économie mondiale. Il faut rappeler, comme le pensent plusieurs auteurs dont Braudel, que la culture peut constituer un obstacle à l'économie, tout comme la cohésion culturelle favorise l'économie¹⁹⁹. Cela est une réalité que l'UNESCO elle-même ne nie point lorsqu'elle affirme que «... la culture influe sur les résultats et les décisions économiques²⁰⁰ ». Pour l'UNESCO, aucune culture ne saurait vivre isolée dans le monde interdépendant d'aujourd'hui (MONDIACULT)²⁰¹ et elle conçoit que les possibilités engendrées par la mondialisation doivent être régulées pour éviter l'exclusion de toute culture dans le marché mondial²⁰². L'inclusion n'est donc point optionnelle, d'où la nécessité pour l'UNESCO de transmettre des valeurs universelles, telles que la démocratie. Comme l'UNESCO le formule elle-même avec des propos normatifs explicites, « ... là où la démocratie peut prendre racine, elle offre des moyens pacifiques de gérer des conflits et les tensions, même si la présence de certaines tensions, voire certains conflits, est l'une des caractéristiques du système démocratique et, en tant que telle, doit être acceptée²⁰³ ».

Par ailleurs, il faut comprendre que les valeurs universelles véhiculées par l'UNESCO dans certains de ces documents officiels visent la poursuite de nouvelles normes et elles reflètent les exigences de la mondialisation. En ce sens, au cours des années 1990, la promotion de la démocratie par l'ONU et de ses institutions spécialisées, telles que l'UNESCO, s'avère fondamentale pour le développement de l'économie mondiale. Les auteurs de l'Organisation ayant rédigé le rapport *Notre diversité créatrice*, analysent effectivement « qu'à long terme, la réussite du développement dépend de la démocratie²⁰⁴ ». Il faut tenir compte du fait que pour l'UNESCO, la démocratisation interétatique visée par les organisations internationales dans lesquelles les États sont censés être la courroie de transmission des « aspirations sociales », tout en définissant la ligne d'action de « l'ordre

¹⁹⁹ Fernand Braudel, *op. cit.*, p. 68-69.

²⁰⁰ Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), *op. cit.*, p. 16.

²⁰¹ UNESCO, *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*, *op. cit.* p. 16.

²⁰² *Ibid.*, p. 21.

²⁰³ Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), *op. cit.*, p. 46.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 46.

public international », comporte des limites notables²⁰⁵ : «... l'accès des citoyens à la discussion des principes qui vont fonder l'action publique est tout à fait marginal²⁰⁶ ». Ainsi, confrontée à la faiblesse relative de « propositions de nouvelles créations institutionnelles (...) pour transposer au niveau international des mécanismes de représentation connus au niveau interne²⁰⁷ », l'UNESCO privilégie une démocratie fondée sur « l'idée d'une participation directe de la " société civile " ²⁰⁸ ». La nouvelle place qu'accorde l'UNESCO à la société civile peut être comprise comme un alignement de l'Organisation « sur les normes à l'œuvre dans le système mondial dans une période dite de mondialisation de l'économie²⁰⁹ ». Pour paraphraser les dires d'Holly, il faut en fait considérer que le rapprochement entre l'État et la société civile est bel et bien détectable dans les politiques de l'UNESCO entre 1987 et 1999, soit la période au cours de laquelle Frédéric Mayor est le Directeur général de l'Organisation²¹⁰.

Il importe de souligner que l'une des façons que préconise l'UNESCO afin d'interpeller la société civile, peut être dégagée en observant l'intérêt de l'Institution pour la formulation des politiques culturelles des États. En ce sens, le document *Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture/ Politiques culturelles* s'avère utile. Ces auteurs stipulent qu'en se fondant sur les acquis de ses propres initiatives depuis le début des années 1980 (MONDIACULT, la Décennie mondiale pour le développement culturel (1988-1997), le rapport *Notre diversité créatrice* (1996), la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998) et la Déclaration sur la diversité culturelle (2001)), l'un des objectifs de l'UNESCO est de « renforcer les politiques culturelles et de les rapprocher aux politiques de développement²¹¹ ». Pour atteindre cet objectif, l'une des actions qu'exerce l'UNESCO est d'offrir une aide aux États membres dans

²⁰⁵ UNESCO, « Démocratie et gouvernance mondiale : quelles régulations pour le 21^e siècle? », *op. cit.*, p. 1.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 1.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 1.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 1.

²⁰⁹ Daniel A. Holly, *op. cit.*, p. 250.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 250.

²¹¹ UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture/Politiques culturelles », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005), p.1.

la mise à jour de leurs politiques culturelles. La mise à jour consiste à tenir compte des nouveaux besoins culturels des États engendrés par la mondialisation²¹².

Le document *Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture/ Politiques culturelles* ne décrit pas quelles sont les caractéristiques respectives des initiatives sur lesquelles s'appuie l'UNESCO pour formuler son objectif de renforcer les politiques culturelles et de les rapprocher aux politiques de développement. C'est donc à nous de valider si certains éléments de ces initiatives participent à la formulation de cet objectif. L'élaboration de la définition élargie de la culture lors de MONDIACULT, « lie irrévocablement la culture au développement²¹³ » et constitue le point culminant de la réflexion effectuée par l'Organisation sur les deux concepts²¹⁴. La Décennie mondiale pour le développement culturel (1988-1997) « a resserré les partenariats entre des organisations fournissant des services de conseil aux gouvernements en matière d'élaboration de politique²¹⁵ » et le premier de ses quatre objectifs est de « reconnaître la dimension culturelle du développement ». La thèse du rapport *Notre diversité créatrice* que nous avons précédemment exposée, évoque que le développement n'est pas seulement économique et qu'il doit tenir compte de l'épanouissement humain sous toutes ses formes dans sa globalité, et le chapitre 9 stipule qu'il faut repenser les politiques culturelles pour trouver des nouvelles voies de développement qui assurent la cohésion sociale²¹⁶. Quant à la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, la complexité et la nécessité du rapprochement entre les politiques culturelles et celles liées au développement font l'objet de la section 13 du chapitre IV²¹⁷. Ces initiatives contiennent toutes des éléments de réflexion qui portent à croire que la formulation de l'objectif susmentionné s'appuie sur ceux-ci.

²¹² *Ibid.*, p. 1.

²¹³ UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture : Un bref historique de l'agenda « Culture et développement » de l'UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005), p. 3

²¹⁴ *Ibid.*, p. 3.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 4.

²¹⁶ Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), « Notre diversité créatrice : Chapitre 9 : Repenser les politiques culturelles », *Explorer* [En ligne], www.uneseco.org, (mars 2005), p. 1.

²¹⁷ Groupe d'études et de recherches sur les mondialisations, *op. cit.*, Paris, UNESCO, 2003, p. 99.

Cela dit, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement tenue à Stockholm, du 30 mars au 2 avril 1998²¹⁸, la prise en compte de l'importance grandissante de la société civile dans un cadre démocratique, ainsi que ses responsabilités accrues pour l'avenir se dégagent. En effet, le Plan d'action de la Conférence reconnaît que « dans un cadre démocratique, la société civile prendra progressivement de l'importance dans le domaine culturel²¹⁹ ». La nécessité d'une jonction plus étroite entre l'État et la société civile y est également évoquée : « Le gouvernement et la société civile doivent s'efforcer de s'associer plus étroitement pour concevoir et mettre en œuvre des politiques culturelles intégrées dans les stratégies de développement²²⁰ ».

Or, le développement de la société civile sur laquelle s'appuie l'UNESCO en vue de la démocratie dans le contexte de la mondialisation, est à la base même du libéralisme²²¹. Le libéralisme est :

[...] une doctrine qui privilégie la société civile, (...) [et il est un] (...) mouvement qui (...) développe l'optimisme du progrès, aboutit à la glorification d'une société organique où des milliers d'individus uniquement attachés à la poursuite de leur intérêt, concourent, sans le besoin d'une autorité supérieure, à la concorde et à la prospérité en général²²².

Ce même libéralisme a pour fonction de ne pas prêter attention au *dirigisme étatique*²²³ qui favorise la mondialisation à certains égards. En effet, l'interventionnisme étatique ne peut-il pas constituer un frein à la libre circulation des capitaux, soit l'une des caractéristiques principales de la mondialisation? Rist répond dans l'affirmative à cette question : « Les entreprises nationalisées faussent le jeu de la concurrence, les prélèvements fiscaux pénalisent les investisseurs, les conventions collectives briment la liberté d'embauche, les services publics ignorent la rentabilité, les frontières nationales ignorent les lois du

²¹⁸ UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture/La Conférence de Stockholm », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005), p. 1.

²¹⁹ UNESCO, « Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement : Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005), p. 2.

²²⁰ *Ibid.*, p. 5.

²²¹ Blandine Barret-Kriegel, *L'État et les esclaves*, Paris, Payot & Rivages, 2003, p. 158.

²²² *Ibid.*, p. 156.

²²³ *Ibid.*, p. 158.

marché²²⁴ ». Cette citation de Rist démontre comment l'État est coupable *de facto* dans le contexte de la globalisation, soit de l'universalisation du capitalisme.

Malgré cela, loin de penser que l'UNESCO remet en cause l'importance centrale du rôle des États dans le système mondial, il convient plutôt d'observer que l'Organisation tient compte de l'impact potentiel de la participation de la société civile sur les actions menées par les États²²⁵. Selon l'UNESCO, le rôle accru souhaité pour la société civile, constitue en soit un principe normatif qui compose la valeur universelle qu'est l'éthique universelle²²⁶. La base de l'éthique universelle est l'universalisme²²⁷ et la notion de culture civique mondiale, qui présuppose que les citoyens d'une même nation partagent certaines valeurs communes qui vont au-delà de la diversité ethnique qui les différencie²²⁸. La poursuite de la nouvelle norme qu'est la nouvelle place de la société civile, reflète les exigences de la mondialisation. Et l'Organisation est bien consciente que les acteurs qui composent la société civile, telle que les consommateurs ou les citoyens, ont la capacité d'influencer l'ordre du monde²²⁹. Le rôle qu'accorde l'UNESCO à la société civile, qui est l'un des principes normatifs qui composent une éthique universelle constitue-t-il une action qui va à l'encontre des déclarations d'intention de l'Organisation en matière de diversité culturelle et dont la sauvegarde des cultures est l'une des composantes? Pour l'UNESCO, tous les citoyens doivent respecter certaines valeurs universelles et quant à l'expression de la diversité, elle peut notamment se manifester en tant que la possibilité de formuler le développement de son choix²³⁰. Cette façon de conceptualiser l'éthique universelle a une portée normative considérable à laquelle nous nous intéresserons notamment dans la prochaine section. Entre-temps, la question que nous devons nous poser est la suivante : Jusqu'à quel point le développement participe-t-il

²²⁴ Gilbert Rist, « L'illusion postmoderne : la globalisation comme simulacre du « développement » », *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po., 1996, p. 365-366.

²²⁵ Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), *op. cit.*, p. 42.

²²⁶ *Ibid.*, p. 40.

²²⁷ *Ibid.*, p. 16.

²²⁸ *Ibid.*, p. 17.

²²⁹ *Ibid.*, p. 54.

²³⁰ Javier Pérez de Cuéllar (Commission mondiale de la culture et du développement), « Notre diversité créatrice : Chapitre 2 », *Explorer* [En ligne], www.unesco.org, (mars 2005), p. 1.

véritablement à l'expression de la diversité lorsqu'il est lui-même une valeur universelle? Nous avons déjà vu que la participation de l'Organisation au développement est intimement liée au rôle de celle-ci dans la reproduction du système mondial. Il convient donc de souligner la contradiction apparente entre la place qu'accorde l'UNESCO à la société civile et les déclarations de l'Institution en matière culturelle.

Il est clair que les activités de l'UNESCO en matière culturelle se poursuivent dans le contexte de la mondialisation. Par exemple, le *programme III.1 – Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel* du rapport du Directeur général de 2000-2001, est assez explicite quant aux nombreuses études et conférences menées au nom de la diversité culturelle et de l'aide fournie aux États pour la formulation de leurs politiques culturelles. Ces initiatives visent notamment la promotion des cultures régionales et la sauvegarde des langues en péril ou en voie de disparition²³¹. Ces actions sont en contradiction avec l'idée maîtresse égayée au long de cette section. En fait, nous avons exposé que la diffusion de valeurs universelles qui visent la paix et la poursuite de nouvelles normes, constituent des actions en vue de la cohésion/stabilité du système mondial. Nous avons démontré que ces actions reflètent les exigences de la mondialisation. En somme, l'UNESCO affirme agir au titre la diversité culturelle. En réalité, les actions organisationnelles susmentionnées vont dans un sens tout à fait différent proposé par ce discours, d'où la contradiction. C'est maintenant vers l'action normative de l'Organisation que nous vous proposons de tourner notre attention. Il est maintenant temps d'observer que ce que l'UNESCO ne peut accomplir en matière de diversité culturelle, elle le compense par une activité normative fort efficace.

2.2 L'efficacité de l'action normative de l'UNESCO

Dans cette section, nous ne tenterons pas de couvrir la totalité de l'action normative de l'UNESCO, qui en soi, constitue un sujet d'étude digne d'être abordé seul. Nous comptons plutôt exposer que l'action normative de l'UNESCO liée à la culture est intériorisée et reproduite par plus d'un acteur. Avant tout, nous nous questionnons comme suit : De quelle

²³¹ UNESCO, *Rapport du Directeur général (2000-2001)*, Paris, UNESCO, 2000, p. 107-108.

façon l'UNESCO conçoit-elle sa propre action normative? La citation suivante constitue un élément de réponse à notre interrogation :

[...] L'Organisation est un forum où l'on aborde les problèmes éthiques, normatifs et intellectuels de notre époque, pour favoriser les échanges multidisciplinaires et la compréhension mutuelle, pour œuvrer – chaque fois que cela est possible et souhaitable – à la conclusion d'accords universels sur ces questions et définir les objectifs à atteindre et mobiliser l'opinion internationale²³².

En d'autres mots, l'UNESCO conçoit son action normative comme un moyen qui peut amener les États à s'accorder sur des règles communes²³³. Pour concrétiser cette volonté, l'Organisation dispose notamment de trois types de *textes normatifs*. Le premier est la convention internationale : « Les conventions internationales sont soumises à la ratification, à l'acceptation ou à l'adhésion des États. Elles définissent des règles auxquelles les États s'engagent à se conformer²³⁴ ».

Le deuxième type de texte normatif employé par l'Institution est la recommandation. Contrairement aux conventions internationales, les recommandations n'ont pas à être ratifiées. Elles constituent des normes « que les États sont invités à appliquer²³⁵ ». Par contre, l'adoption de ce type d'instrument engendre même des obligations pour les États membres qui s'y opposent²³⁶. En effet, en raison du fait que les recommandations sont formulées à la Conférence générale de l'UNESCO, « elles tendent à influencer le développement des législations et des pratiques nationales²³⁷ ».

Le troisième type de texte qui contribue à la concrétisation effective de l'action normative de l'UNESCO est la déclaration. Tout comme la recommandation, la déclaration est *non sujette à ratification* :

²³² UNESCO, « Instruments normatifs », *Explorer* [En ligne], www.portal.unesco.org/fr, *Explorer* [En ligne], (octobre 2006), p. 1.

²³³ *Ibid.*, p. 1.

²³⁴ UNESCO, « Introduction générale aux textes normatifs de l'UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, *Explorer* [En ligne], (octobre 2006), p. 1.

²³⁵ *Ibid.*, p. 1.

²³⁶ *Ibid.*, p. 1.

²³⁷ *Ibid.*, p. 1.

Comme les recommandations, elles énumèrent des principes universels, auxquels la communauté des États entend reconnaître la plus grande autorité et apporter le plus large soutien : il en a été ainsi dans de nombreux cas, à commencer par celui de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies²³⁸.

Bien que les juristes des Nations Unies qualifient une déclaration comme un instrument *formel* et *solennel* (notamment dans le cas de la Déclaration universelle des droits de l'homme), elle ne diffère pas de la recommandation d'un point de vue juridique. En définitive, les États membres ne sont pas obligés de suivre une déclaration; elle est adoptée avec l'espérance qu'elle sera respectée et ne possède donc pas le caractère juridiquement contraignant pour les États que soulève la convention²³⁹.

Cela dit, la conception qu'a l'UNESCO de son action normative ne doit pas nous limiter dans notre tentative d'élucidation de son efficacité en la matière. Tel que nous le verrons dans un instant, certains des écrits parmi d'autres, qui ont contribué à façonner notre compréhension de la façon dont l'Organisation aborde la culture, vont nous permettre d'analyser son action normative. En d'autres mots, les conventions, les recommandations et les déclarations adoptées par l'Organisation, ne sont pas les seuls documents qui éclairent son action normative. Nous devons entre-temps nous poser une question clé. Quel est le fondement de l'action normative de l'UNESCO?

Tel que nous l'expose Michel Virally dans son ouvrage *L'organisation mondiale*, il faut saisir que l'origine de l'action normative de l'UNESCO remonte à la prise en compte des questions de sous-développement par les Nations Unies au début des années 1960²⁴⁰. Les activités des Nations Unies *en faveur du développement* qui éclairent son rôle normatif, consistent notamment à mener une *action dans les pays en voie de développement* qui reposent sur trois points.

²³⁸ *Ibid.*, p. 1.

²³⁹ *Ibid.*, p. 1.

²⁴⁰ Michel Virally, *op. cit.*, p. 378-379.

Le premier point repose sur la diffusion de l'idée que les PVD sont les premiers responsables de leur développement. Dans cette perspective, une aide internationale complémentaire aux efforts nationaux des PVD (*en matière d'assistance technique*), ne peut leur être fournie à moins qu'ils n'en fassent la demande²⁴¹.

Le deuxième point est de fournir une aide aux PVD dans l'élaboration et la mise en œuvre « de plans nationaux de développement complets et cohérents, afin de construire leur société sur leurs propres principes²⁴² ».

Le troisième et dernier point est que l'action des Nations Unies pour contrer le sous-développement doit être intégrée dans les plans nationaux des PVD pour en faciliter la réalisation, mais cette même action ne doit pas être dictée par la vision spécifique des différentes organisations des Nations Unies²⁴³.

Par ailleurs, les activités des Nations Unies en matière de développement visent la promotion de l'importance des facteurs sociaux dans le développement, ce dernier ne devant pas être uniquement réduit à des facteurs économiques²⁴⁴. Également, : « l'établissement et la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'application de la science et de la technique au développement sont devenus l'un des principaux volets de la stratégie internationale du développement ²⁴⁵ ».

Plusieurs des aspects qui caractérisent la conception du développement des Nations Unies susmentionnée, ainsi que l'action normative qui y est liée, figurent encore dans les documents rédigés par l'UNESCO rédigés au cours des années 1990. Cela s'explique par le fait que les activités de l'Institution au nom du développement sont déterminantes pour l'Organisation. Nous avons déjà observé dans la section 1.4, que la science et la

²⁴¹ *Ibid.*, p. 381.

²⁴² *Ibid.*, p. 382.

²⁴³ *Ibid.*, p. 382.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 383.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 384.

technique sont des éléments constitutifs de la théorie du développement de l'UNESCO. Leur promotion explique en partie le rôle de l'Institution dans la reproduction du système mondial. En ce sens, il ne faut donc pas s'étonner de constater que dans le contexte de la mondialisation, la promotion du développement persiste. En dépit des échecs liés au développement des PVD, le développement à dominante économique qui a pris naissance en Occident, continue de fonctionner comme « super norme »²⁴⁶. Or, le discours et les pratiques sur le développement actuel ne doivent pas être perçus comme la continuité de la croyance occidentale en une abondance généralisée, ni comme une volonté de concrétiser cette croyance, mais plutôt comme un leurre présenté aux pays dits en développement²⁴⁷, qui a pour but de les faire participer pleinement à l'économie de marché mondiale ainsi qu'aux conditions de reproduction du système par le fait même. Certes, l'UNESCO adapte son discours sur le développement dès le début des années 1990. L'Organisation diffuse l'idée que les PVD sont responsables de choisir comment réaliser leur propre développement et qu'ils doivent prendre en compte d'autres facteurs que l'économie pour réaliser ce développement. Cette conception du développement peut notamment être relevée dans la thèse du rapport *Notre diversité créatrice* que nous avons évoquée. Elle s'appuie sur la notion de développement humain telle qu'elle est formulée dans Stratégie de la Décennie des Nations Unies visant le développement pour les années 1990. En effet, certains des objectifs de la Stratégie sous-tendent la notion d'offrir le choix aux peuples de déterminer leur propre développement, tel que celui de « l'élargissement de la participation de tous, hommes et femmes, à la vie politique et économique du pays²⁴⁸ ». D'autres objectifs de la Stratégie comportent en leur sein, l'idée d'épanouissement humain d'un point de vue global, tel que « l'amélioration de la condition humaine dans les pays en voie de développement et la réduction de l'écart entre pays pauvres et riches²⁴⁹ ». L'efficacité de l'action normative en ce qui a trait à cette conception du développement, repose sur le fait qu'elle est intériorisée et reproduite/généralisée par d'autres auteurs dans leurs écrits au cours de la même période. Les articles de Claude Fabrizio, Julio C. Valdés et James Shorthose en sont des exemples.

²⁴⁶ Claude Fabrizio *et al.*, *op. cit.*, p. 27.

²⁴⁷ Gilbert Rist, *op. cit.*, p. 346.

²⁴⁸ Claude Fabrizio *et al.*, *op. cit.* p. 49.

Selon Fabrizio, il importe de remettre en cause la Stratégie de la Décennie des Nations Unies visant le développement pour les années 1990, dont les politiques et les mesures propres à la relance du développement sont formulées en termes économiques et financiers. À cet égard, l'auteur rappelle comme nous le savons déjà, qu'au cours des trois Décennies de la Stratégie internationale de développement et parallèlement aux avancées faites par l'UNESCO sur la relation culture et développement, les réflexions et les pratiques en matière de développement, passent d'une quête de réponses à dominance économique (années 1970 et 1980), à des objectifs économiques formulés en fonction du développement durable et du développement humain (Stratégie pour les années 1990). La problématique sous-jacente à cette transition, est que la Stratégie des années 1990 ne comportent pas de véritables objectifs culturels et les objectifs économiques qui y figurent sont camouflés en raison du fait qu'ils sont formulés en termes humains²⁵⁰.

D'après l'auteur, il est ainsi nécessaire de proposer des outils et des méthodes qui introduisent une approche culturelle dans les paramètres des programmes, plans et projets de développement, tout comme le pense l'UNESCO. C'est sur ce point qu'il est possible de dégager la portée de l'action normative de l'UNESCO. Ce qui est visé par Fabrizio est une prise en compte de la dimension culturelle du développement qu'il définit comme suit :

Elle [la dimension culturelle du développement] englobe l'ensemble des composantes psychosociologiques qui concourent, au même titre que les facteurs économiques, technologiques et scientifiques, à l'amélioration des conditions de vie matérielle et morale des populations, sans mutation brutale de leurs modes de vie et de pensée, en même temps qu'à la réussite technique des plans ou projets de développement²⁵¹.

En vue d'une véritable prise en compte des facteurs culturels dans le développement, Fabrizio propose d'abord d'identifier quels sont les facteurs culturels et expliquer leur rôle dans le développement : en somme, il faut mesurer l'incidence culturelle du développement. À cet égard, l'étude des facteurs de continuité (variable à évolution lente), tels que les traditions et les croyances et les facteurs de changements (variables à évolution plus ou moins rapide), tels que les connaissances, démontrent que toutes les cultures disposent d'une série

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 49.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 48-49.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 23-24.

de composantes dynamiques qui peuvent entrer en symbiose avec certains objectifs de développement ou qui peuvent y faire obstacle selon des formes imprévisibles. Cela explique souvent l'inéquation entre les projets de développement et le déroulement des actions, qui sont conditionnées par le rythme des populations visées²⁵².

La prise en compte de l'incidence culturelle du développement permet de déterminer dans quelles conditions l'insertion d'activités et de stratégies nouvelles peut engendrer des transformations des cultures préexistantes, sans affaiblir les cultures des populations et leur confiance dans la culture, « ou mieux, en faisant de ces cultures, le socle, voire l'accélérateur du développement²⁵³ ». Bref, ce qui est visé est la connaissance du degré d'acceptabilité d'une société à une stratégie donnée.

Concrètement, « la prise en compte des facteurs culturels dans l'élaboration de choix de développement (au niveau local) se fait de trois façons :

l'élucidation des valeurs culturelles en les ramenant à des problèmes d'utilité, voire d'intérêt, en fonction (...) des réactions des populations à des questions concrètes; par la mise en évidence de l'utilité sociale et culturelle des options proposées (...); par la mise en œuvre d'une procédure de négociation entre responsables du développement et populations locales (...)²⁵⁴.

Quant au niveau macrosocial, c'est-à-dire le choix qu'ont les décideurs d'un État, Fabrizio propose une grille de lecture de la cohérence culturelle des projets qui comprend cinq phases :

Comment se pose le problème? Recherche documentaire et collecte de données. (...) Quelles sont les solutions à y apporter? Élaboration du projet et détermination des groupes cibles. (...) Le projet va-t-il obtenir l'adhésion de la population? Étude de l'impact prévisible du projet. (...) Mise au point du projet²⁵⁵.

En somme, « ... la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement consiste à repérer, puis à « opérationnaliser » et enfin, à gérer les situations de conflits ou de

²⁵² *Ibid.*, p. 99-100.

²⁵³ *Ibid.*, p. 137.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 187.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 200-201.

compatibilité entre les cultures des sociétés pré-industrielles et la culture de développement, de manière à promouvoir un développement à la fois économique et humain²⁵⁶ ». Ce qu'il faut dégager de cette conception de la culture est comment l'auteur réduit le phénomène à une expression, une variable qu'il faut isoler. La modélisation de la culture permet-elle une véritable expression de la diversité culturelle et de sa sauvegarde? En fait, ce n'est pas ce qui est recherché ici par l'auteur. L'administration du fait culturel tout comme le propose l'UNESCO au cours des années 1990, a pour objectif que le développement puisse s'enraciner et germer dans toutes les sociétés, sans que la diversité culturelle propre à chacune d'entre elles n'entrave cette croissance. Pour ce faire, il importe à l'instar de l'UNESCO de faire la promotion de valeurs universelles qui peuvent rallier la diversité.

C'est ainsi que Fabrizio insiste sur la participation des populations locales (mobilisation du potentiel humain ainsi que les techniques et manières de faire) dans le choix de développement qu'elles souhaitent adopter; d'où la nécessité de diriger ces populations de façon démocratique : « c'est la participation effective de la population, autrement dit le fonctionnement démocratique de la société, qui constitue la clef de la prise en considération de la culture au sens large du développement²⁵⁷ ». Dans cette optique, la participation réalisée au niveau local doit s'inscrire dans le contexte d'ensembles nationaux ou régionaux et en fonction de l'existence des structures institutionnelles à ces niveaux.

L'idée de Fabrizio selon laquelle la prise en compte de la culture dans le développement, peut se faire dans le cadre d'un fonctionnement démocratique au sein d'une nation ou d'une région donnée, s'appuie sur les réflexions théoriques et pratiques de l'UNESCO concernant le développement et la culture, dont l'apogée conceptuelle se matérialise à MONDIACULT. La préservation des diverses cultures n'est point assurée; l'importance accordée au développement contredit cette intention et elle met en lumière l'efficacité de l'action normative de l'UNESCO. Le discours sur la diffusion et la généralisation de valeurs universelles, telles que la démocratie en vue du développement (la

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 88.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 225.

promotion de ce dernier étant capitale dans la reproduction du système mondial capitaliste), est repris et promu par Fabrizio, comme nous venons de l'exposer.

Dans son article intitulé *Culture and Development: Some Considerations for Debate* (2002), Valdés évoque des propos analogues à ceux de Fabrizio. Tout comme Fabrizio, Valdés pense que la résolution des échecs liés à l'application de stratégies de développement à prédominance économique à l'échelle planétaire, réside dans la nécessité de transformer les concepts qui alimentent le processus de développement. Cette transformation peut uniquement subvenir par l'entremise d'une conception culturelle du développement et de l'économie en général²⁵⁸.

Depuis les années 1980, on assiste à des processus économiques et culturels qui vont dans le sens contraire des principes de MONDIACULT. Par exemple, au cours de la Décennie mondiale du Développement culturel de 1988 à 1997, le manque d'une compréhension précise de l'étendue d'une conception culturelle du développement économique est apparente. Valdés nous rappelle tel que nous l'avons déjà exprimé, que l'origine de l'idée de la culture en tant qu'une partie intégrale d'une conception adéquate du développement, dont la raison d'être est le bien-être matériel et spirituel de tous les êtres humains, remonte à la Conférence. Bien que ce principe soit partagé par 126 États-membres, les organisations internationales présentes et qu'elles aient été intégrées dans les façons de concevoir le développement dans le programme des Nations Unies pour le développement, la réalité internationale a été dans un tout autre sens. Pour atteindre l'objectif mis de l'avant, l'UNESCO, avec l'aide de l'Assemblée générale des Nations Unies, crée la Commission mondiale sur la culture et le développement sous la direction de Javier Pérez Cuéllar en 1992²⁵⁹. L'auteur appuie les dires de la Commission pour défendre sa conception culturelle du développement, ce qui nous permet à nouveau de dégager l'efficacité de l'action normative de l'UNESCO.

²⁵⁸ Julio Carranza Valdés, *op. cit.*, p. 32

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 33-34.

À l'instar de la Commission mondiale sur la culture et le développement, il faut comprendre la culture et le développement comme étant indissociables. Dans cette perspective, le développement est un processus qui soutient les intérêts et les aspirations (matérielles et spirituelles) de peuples, qui doivent incorporer différentes logiques socio-culturelles et expériences historiques, afin de produire une société culturelle, juste, démocratiquement politique, écologiquement durable et solidaire²⁶⁰. Ici, nous apercevons que l'auteur considère, que les sociétés culturellement diversifiées, doivent être construites sur des valeurs universelles. Le fait que Valdés s'inspire des apports de la Commission, comme le reflète la place qu'il accorde aux valeurs universelles, laisse transparaître la portée des actions normatives de l'UNESCO.

L'article de James Shorthose intitulé *Conviviality in Global Cultural Development: Diversity, Freedom and Agency* (2002), contient également des idées qui soutiennent la diffusion de la valeur universelle qu'est le développement tel que réfléchi par l'UNESCO, soit la nécessité de la prise en compte des facteurs culturels dans le développement. Shorthose tente d'élucider une définition de la convivialité et de suggérer sa pertinence pour le développement de la recherche sur les politiques culturelles et pour la réflexion générale sur la culture et le développement²⁶¹. Entre parenthèses, nous notons que la notion de convivialité sous-entend une socialisation, une action en collaboration avec les autres²⁶². Selon l'auteur, le concept de convivialité permet à la réflexion sur la recherche culturelle dans le développement global; d'être plus ciblée sur des enjeux de gouvernance et de sécurité pratique; d'être plus sensible aux variations culturelles locales; de permettre un plus grand nombre d'intervenants de participer au processus relatif à cette réflexion; et d'être plus éthique, inclusive et égalitaire²⁶³.

Une approche conviviale et sa pertinence potentielle pour la culture et le développement se caractérisent par les aspects suivants : en premier lieu, la convivialité se

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 36.

²⁶¹ James Shorthose, « Conviviality in Global Cultural Development: Diversity, Freedom and Agency », *Development*, vol. 45, no 3 (septembre 2002), p. 69.

²⁶² *Ibid.*, p. 68.

²⁶³ *Ibid.*, p. 64.

concentre sur les fins, au lieu de confondre les moyens qui mènent vers ces fins. De cette façon, la convivialité peut être caractérisée par une rationalité substantive plutôt qu'une rationalité formelle.

En deuxième lieu, la convivialité cible les aspects culturels, contrairement à d'autres approches qui se concentrent sur l'économie. Dans cette optique, la convivialité a tendance à se concentrer sur la vie quotidienne des individus et sur les choix qu'ils font.

En troisième lieu, la convivialité se concentre sur les ressources existentielles dont les personnes ont besoin pour faire des choix dans leur quotidien. Ainsi, la convivialité a tendance à représenter ce que les personnes peuvent faire pour elles-mêmes par l'entremise de la liberté, plutôt qu'à considérer la culture et le développement comme l'aboutissement d'un stade de progrès préfabriqué. Le principe fondamental consiste à assurer la participation du plus grand nombre d'intervenants possible à cette liberté. Dans cette perspective, le développement est perçu comme une quête perpétuelle que les sociétés, les groupes et les individus entreprennent.

En quatrième lieu, la convivialité favorise ce que Sen (1999) appelle l'approche « amicale », plutôt que l'approche « froide », qui perçoit la culture, la démocratisation et l'inclusion comme des richesses dont on peut s'occuper ultérieurement.

En cinquième lieu, une approche conviviale tend à cibler ses efforts sur des spécificités pratiques qui fonctionnent dans des contextes délimités, plutôt qu'à s'orienter sur des éléments abstraits et universels.

Ensuite, Shorthose expose quelques exemples issus de la pensée contemporaine en matière de culture et de développement, qui dénotent des similarités avec la convivialité. C'est ainsi que Shorthose rapporte les dires d'Arizpe, qui met de l'avant une réflexion sur la culture et le développement centrée sur le concept de *convivabilité (convivability)*. Selon Arizpe, la durabilité dans le développement ne peut être atteinte sans la coopération humaine et l'implication de la société civile. Elle ne peut donc être atteinte sans *convivabilité*. La

convivialité prend davantage en compte les actions concertées de personnes dans des contextes géographiques et culturels différents. Toujours selon Arizpe, la reconnaissance de la différence et de la diversité culturelle est une étape à franchir. Par ailleurs, la valorisation mutuelle et la jouissance de la différence culturelle constituent l'étape subséquente. Des politiques favorisant la promotion de la compréhension mutuelle et du respect sont nécessaires pour la convivialité. Dans ce sens, il y a le sous-entendement que le plaisir, la festivité et la compréhension mutuelle sont construites en convivialité. En fait, la convivialité sous-entend le développement de la prise en compte des façons de vivre de chaque personne, que ce soit sur le plan des valeurs, des droits, des responsabilités et des possibilités²⁶⁴.

L'auteur expose également le fait que la recherche sur la culture et le développement comporte deux approches distinctes. La logique de la première approche reflète le courant dominant en ce qui concerne les réflexions sur la culture et le développement. Elle se concentre sur les étapes du développement et l'aboutissement propre à ces étapes. La deuxième approche place le débat sur la culture et le développement dans le contexte d'enjeux sociaux, économiques et politiques élargis. Selon Shorthose, cette approche a des similarités avec la convivialité, dans la mesure où elle s'oriente sur les processus qui permettent la liberté d'action et de décision et sur les possibilités réelles que les personnes ont à leur disposition, plutôt que sur les finalités des étapes du développement. Dans cette perspective, Shorthose présente quelques auteurs qui reconnaissent ces deux approches et privilégient la deuxième qui s'apparente à la convivialité. Par exemple, Sen rejette l'approche pour le développement à prédominance économique. Il favorise davantage une approche dite amicale, soit une approche qui est plus liée aux notions de la culture en général, à la possibilité de convivialité et qui porte en son sein l'expansion de la liberté individuelle. Cette approche voit le développement comme un processus qui augmente la liberté des destinataires²⁶⁵.

Fait intéressant, Shorthose s'inspire du *Rapport mondial sur la culture (2000)* pour aborder la convivialité. Ce rapport indique que la diversité culturelle et la sensibilité aux

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 65-66.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 66.

variations culturelles locales, sont des facteurs clés pour une réflexion progressive sur le développement. Cela implique le besoin de créer une vision sophistiquée de la relation entre le développement et la diversité. Étant donné le besoin de reconnaître les différences culturelles locales et la protection de la diversité, le Rapport, toujours selon Shorthose, suggère que l'affirmation d'un modèle jugé comme étant le meilleur par un groupe donné devrait être traitée avec précaution. Les organismes de développement doivent donc adopter une réflexion plus sensible à l'échelle locale²⁶⁶. Cela amène Shorthose à proposer son approche de la convivialité. Or, bien que l'auteur se soit inspiré du Rapport pour évoquer certaines tendances en préambule de la caractérisation de ce qu'est la convivialité (le fait qu'il existe une volonté croissante d'incorporer les savoirs indigènes dans les initiatives, pour ne citer que cet exemple), cela ne signifie pas pour autant que le Rapport va réellement dans le sens de cette prise en compte (nous avons déjà évoqué antérieurement le discours à prétention universelle véhiculé par les documents officiels de l'UNESCO), tout comme il est possible de nuancer la portée théorique du concept de convivialité.

Certes, la convivialité s'oppose conceptuellement à l'approche du développement économique et dans ce sens, d'un point de vue méthodologique l'objectif et la thèse formulés par Shorthose sont atteints. Mais poussons la réflexion plus loin. Comment faire fi des caractéristiques du système mondial et de l'économie mondiale en son sein pour réfléchir la convivialité? En d'autres mots, la convivialité peut-elle être théoriquement envisageable en faisant abstraction des réalités systémiques?

James Shorthose propose le contraire de Finnemore dans son article *International Organizations as Teachers of Norms : The United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization and Science Policy*, dont nous avons traité au cours du premier chapitre. Finnemore critique l'approche néo-réaliste et plus particulièrement la notion de régime, selon laquelle les normes produisent les organisations internationales. Selon Finnemore, son argumentation est plus compatible avec l'approche constructiviste, où les États adoptent des politiques en réponse à des normes socialement construites²⁶⁷.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 64.

²⁶⁷ Martha Finnemore, *op. cit.*, 592-593.

Pour Shorthose, ce n'est pas la fonction institutionnelle du système monde qui doit dicter ses normes aux États (dans le cas de son article les individus et non les États), mais l'individu qui doit modifier le système, ou du moins en groupe, définir son développement. Et c'est peut-être là qu'apparaît la limite de l'article de Shorthose. Comment l'individu peut-il aborder *l'utopie* du développement de façon sociale ou conviviale sans tenir compte des spécificités du système mondial, qui sont notamment porteuses d'inégalités et aussi maintenues par l'institutionnalisation? Cela est effectivement une considération dont James Shorthose ne tient pas compte.

Bien que le concept de convivialité soit opposé au discours universaliste, le fait de maintenir le concept de développement dans son élaboration s'avère problématique. C'est aussi le cas de Fabrizio et Valdés. Bien que ces auteurs tiennent compte des diverses cultures dans leurs réflexions, ils ne remettent pas en cause l'existence du développement. Dans son texte intitulé *Passager clandestin et indispensable du discours : le présupposé*, Dominique Perrot explique que l'affirmation de l'existence du développement, de sa possibilité, constituent en soi des *présupposés* à l'égard du développement : « Le présupposé n'est qu'une forme de ce qu'on appelle l'implicite. (...) L'implicite permet de "dire" un certain nombre de choses sans endosser la responsabilité de les avoir dites, ce qui revient à bénéficier à la fois de l'efficacité de la parole et de l'innocence du silence²⁶⁸ ». Selon Perrot, la prise en compte de la culture pour réfléchir le développement ne lui enlève pas son caractère universaliste :

Si les moyens sont parfois différents, soumis à une adaptation culturelle, la logique reste fondamentalement la même. De ce fait, le développement ne peut être qu'universel (c'est-à-dire inévitable comme projet idéal), (...) ce projet n'est plus tant présenté comme occidental que comme universel. Ce glissement de sens contribue à fortifier sa légitimité en la naturalisant à l'échelle mondiale²⁶⁹.

Cela dit, la présentation des conceptions du développement élaborées par ces auteurs que nous venons d'exposer, n'a pas pour objectif d'évaluer si elles sont réalisables ou non.

²⁶⁸ Dominique Perrot, « Passager clandestin et indispensable du discours : le présupposé », dans *Il était une fois le développement...* », Lausanne, Éditions d'en bas, 1986, p. 91.

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 110.

Ce que nous avons plutôt mis en relief, est que la conception du développement diffusée par l'UNESCO est intériorisée et diffusée par d'autres acteurs, ce qui témoigne de l'efficacité de l'action normative de l'Organisation.

Dans ce chapitre, nous avons exposé qu'à la lumière des réformes imposées par les grandes puissances (l'interdit de politisation étant clé) et des répercussions engendrées par la mondialisation, la conception de l'UNESCO à l'égard de la cohésion sociale se transforme. C'est dans ce contexte que l'UNESCO diffuse des valeurs universelles, telles que la démocratie qui visent la paix et qu'elle poursuit de nouvelles normes, telles que la place plus grande qu'elle accorde à la société civile. Ces actions contribuent à la stabilité du système mondial et contredisent les déclarations d'intention de l'Organisation en matière culturelle. Nous avons aussi analysé l'action normative de l'UNESCO. La conception du développement de l'Organisation qui tient compte des facteurs culturels dans le contexte mondialisation est reproduite par plus d'un auteur.

Tout compte fait, l'étude de l'évolution conceptuelle de l'UNESCO en matière culturelle, dont la sauvegarde de la diversité culturelle est l'une des composantes, reflète la chronologie d'une contradiction entre deux actions : la première action qui déclare agir au nom de la protection des diverses cultures à l'échelle mondiale, est contredite par la diffusion et la généralisation de valeurs universelles. Cette dernière action est déterminante en ce qui concerne la participation de l'Organisation dans la reproduction du système mondial capitaliste.

CONCLUSION

Cette recherche est une analyse documentaire de l'évolution des actions de l'UNESCO en matière culturelle et plus spécifiquement en ce qui a trait à la protection des diverses cultures, entre 1946 et 2001. Comment en sommes-nous arrivés là. Au départ, notre intérêt pour la culture nous a amené à nous poser une question fondamentale : Quel peut être le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), au titre de la préservation de la diversité culturelle, lorsque nous savons que les cultures existent depuis bien plus longtemps que les organisations internationales? C'est cette interrogation qui nous a poussé à réfléchir à la relation complexe entre les sous-systèmes que sont l'économie mondiale et la culture et de façon déterminante, au rôle des organisations internationales dans la reproduction du système mondial capitaliste.

Au cours de cette recherche, nous avons tenté de démontrer que l'UNESCO joue un rôle dans la reproduction du système mondial et que la diffusion et la généralisation de valeurs universelles appuient cette reproduction. Notre but est que les valeurs universelles promues par l'UNESCO visent à renforcer la cohésion et la stabilité du système mondial. La promotion de ces valeurs et du développement appuie le rôle prioritaire de l'Institution qu'est l'expansion du capital.

La question centrale de recherche qui a guidé notre réflexion est la suivante : L'action de l'UNESCO en matière culturelle favorise-t-elle la préservation de la diversité culturelle ? Quant à l'hypothèse que nous avons défendue, elle se lit comme : L'action culturelle de l'UNESCO dans le contexte de la mondialisation appuie concrètement le développement et la généralisation/diffusion de valeurs universelles et elle contribue à la reproduction du système mondial capitaliste. Ce qui contredit ses déclarations d'intention concernant la protection de la diversité culturelle au cours de la même période.

Cette recherche comporte deux chapitres. Au cours du premier chapitre, nous avons premièrement analysé l'évolution conceptuelle de la culture et de la diversité culturelle selon l'UNESCO. La chronologie des activités de l'Organisation en matière culturelle, nous a permis de relever que l'universalisme et le développement sont des constantes. Pour valider ce point, les rapports produits par l'Organisation, qui reprennent plusieurs des réflexions contenues dans les rapports du Directeur général de l'UNESCO, ainsi que les Plans à moyen terme à compter des années 1970 ont joué un rôle déterminant.

Deuxièmement, nous avons expliqué que la saisie de la contradiction entre la promotion effective de valeurs universelles de l'UNESCO et les déclarations d'intention de l'Organisation à l'égard de la diversité culturelle, reposaient dans l'explication de la nature même du système mondial. Plusieurs ouvrages de nature théorique nous ont permis de dégager que la diffusion/généralisation de valeurs universelles constituent, somme toute, des conditions de cohésion et de reproduction du système mondial.

Troisièmement, nous avons effectué une analyse des budgets de l'UNESCO. La comparaison des allocations budgétaires entre trois des champs de compétences de l'Organisation, soit la Culture, l'Éducation et la Science entre 1988 et 1997, illustre que le secteur de la culture, sans oublier la sauvegarde des cultures qui en découle, est marginalisé comparativement à ceux de l'Éducation et de la Science. Dans la dernière section du chapitre, nous expliquons que la priorité accordée à ces deux derniers secteurs, est conforme au rôle que joue l'Organisation dans l'expansion du capital international.

Quant au deuxième chapitre, il s'attarde, en premier lieu, aux actions de l'Organisation en vue de la cohésion/stabilité du système mondial, qui reflètent les exigences de la mondialisation. Nous avons analysé que dans la vague des réformes imposées par les grandes puissances et des répercussions engendrées par la mondialisation, la conception de la cohésion sociale de l'UNESCO se métamorphose. Dans ce contexte, nous avons détaillé que l'Organisation diffuse des valeurs universelles, telles que la démocratie et le discours sur la paix, qui contribuent à la mise en place de conditions propices à la reproduction du système

mondial. Également, nous avons expliqué la contradiction apparente entre la poursuite de la nouvelle norme qu'est la place accordée à la société civile par l'UNESCO et les déclarations de l'Institution en matière culturelle.

En dernier lieu, le deuxième chapitre analyse l'efficacité de l'action normative de l'UNESCO en rapportant certaines analyses formulées au sujet des actions de l'UNESCO en matière culturelle. Ces écrits ont révélé que l'importance qu'accorde l'UNESCO à la conception culturelle du développement dans le contexte de la mondialisation, est reproduite par plus d'un acteur.

Il serait intéressant de poursuivre l'étude des actions de l'UNESCO à l'égard de la protection de la diversité culturelle à l'avenir. Le sujet est certes d'actualité. Cela réside notamment dans la complexité de la relation entre la culture et le commerce. La conciliation entre ces deux concepts peut-elle être établie sans entrer en conflit avec la survie de la diversité culturelle? Nous assistons à une tendance où divers acteurs qui composent la scène internationale cherchent à limiter les entraves à la circulation des biens culturels au moyen d'accords et d'ententes internationales multiples, tout en cherchant à lutter pour la sauvegarde de la diversité. Cela ne constitue-t-il pas en soi des objectifs des irréconciliables? La véritable prise en compte de la culture dans les stratégies de développement et l'équilibre entre l'universalisme et la diversité (qui importe tant pour la vitalité de l'économie mondiale), constituent toujours des objectifs auxquels s'attarde l'UNESCO en l'an 2006. La problématique liée aux buts de l'UNESCO interpelle la nature même du système monde capitaliste. Si la protection des cultures est une volonté théoriquement envisageable par un revirement de la primauté de l'ordre économique sur l'ordre culturel, les diverses cultures sont contraintes à composer avec les logiques du système monde, comme nous le connaissons aujourd'hui. C'est pourquoi, il importe notamment de rester attentif quant à l'avènement des réflexions nouvelles de l'Institution en la matière.

L'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (octobre 2005), soulève plusieurs interrogations intéressantes en ce

qui concerne la poursuite de l'analyse des actions de l'UNESCO à l'égard de la protection des diverses culturelles pour les années à venir. L'UNESCO sera-t-elle en mesure avec l'appui de certains de ses États membres de veiller à ce que la Convention constitue un instrument juridique ayant la capacité de contraindre réellement certains États, tout particulièrement les États-Unis, à conclure des *accords de libre-échange* et à procéder à des *négociations multilatérales* qui vont dans le sens contraire à ses principes et qui renforcent l'idée d'une culture mondiale unique? Dans l'affirmative, l'UNESCO ne risque-t-elle pas de se mettre à dos des bailleurs de fonds dont elle est tributaire ? Le document a notamment comme objectif d'éviter que l'ensemble des biens culturels et des industries culturelles ne soient pas assujettis aux politiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Or, pour les États-Unis, la culture doit être soumise aux lois de la concurrence. Dans cette perspective, la position qu'adopteront les États-Unis à l'égard de l'évolution du processus de ratification de la Convention, ainsi que le respect des mécanismes de la Convention par les autres États membres, constituent certains des enjeux incontournables pour une analyse future des activités de l'UNESCO en matière culturelle.

Par ailleurs, la continuité d'actions au nom de la diffusion/généralisation de valeurs universelles sera-t-elle suffisante pour assurer la pertinence de l'Organisation? Marginalisée depuis plus de 50 ans par des organisations économiques, telles que la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international, plusieurs des champs de compétences de l'UNESCO sont récupérés par d'autres institutions, telles que la Banque mondiale. Cela ne remet aucunement en cause toute l'importance qu'il faut accorder à la régulation de la culture dans le système mondial capitaliste. Au contraire, le futur de ce dernier repose en partie sur cette action. La question est plutôt de savoir si c'est à l'UNESCO que cette tâche reviendra. À ce jour, aucune piste d'action proposée (protectionnisme culturel national; la conception d'une mondialisation humaine, etc.) n'a encore réussi à protéger l'ensemble des diverses cultures à l'ère de la mondialisation; toutefois, il n'est définitivement pas superflu d'émettre l'hypothèse que l'UNESCO a ni la capacité, ni le rôle de réaliser cette possibilité.

BIBLIOGRAPHIE

Articles scientifiques

Adams, David. « Toward a Global Movement for a Culture of Peace ». *Peace and conflict*, vol. 6, no 3, (2000), p. 259-266.

Beaud, Michel. « Sur le système-monde et l'économie mondiale », dans *Points de vue sur le système monde*, no 20 (mai 1993), p. 7-21.

Dijkstra, Steven *et al.* « Multiculturalism and Social Integration in Europe ». *International Political Science Review*, vol. 22, no 1 (2001), p. 35-84.

Finnemore, Martha. « International Organizations as Teachers of Norms: The United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization and Science Policy ». *International Organization*, vol. 47, no 4 (1993), p. 565-597.

Maule, Christopher. « State of the Canada-U.S. Relationship: Culture ». *The American review of Canadian studies*, vol. 33, no 1 (2003), p. 121-142.

Mayor Zaragoza, Federiko. « Challenge of Sustainable Development and Ethical Mission of UNESCO ». *International Affairs (USSR)*, vol. 4, (avril 1989), p. 13-21.

Ratner, Carl. « Outline of A Coherent, Comprehensive Concept of Culture ». *Cross-Cultural Psychology Bulletin*, vol. 34, no 1 & 2 (2000), p. 5-11.

Shorthose, James. « Conviviality in Global Cultural Development: Diversity, Freedom and Agency ». *Development*, vol. 45, no 3 (septembre 2002), p. 64-69.

Somerville, John. « The UNESCO approach to interrelations of cultures: principles and practices ». *Peace Research*, vol. 16, no 1 (janvier 1984), p. 25-29.

Valdés, Julio Carranza. « Culture and Development: Some Considerations for Debate ». *Latin American Perspectives*, vol. 29, no 4, (juillet 2002), p. 31-46.

Chapitres de livres

Beaud, Michel. « Le système national/mondial hiérarchisé ». Dans *Le système national/mondial hiérarchisé*, p. 48-66. Paris : La Découverte, 1987.

Brunelle, Dorval. « La culture, le travail et la faim ». Dans *La diversité culturelle : vers une convention internationale efficace ?*, p. 83-99. Saint-Laurent, Québec : Fides, 2005.

Barel, Yves. « Les principales formes contemporaines de la reproduction sociale ». Dans *La reproduction sociale*, p. 424-457. Paris : Anthropos, 1972.

Canet, Raphaël. « De la diversité culturelle dans la société de l'information : opportunité ou diversion ? ». Dans *La diversité culturelle : vers une convention internationale efficace ?*, p. 115-135. Saint-Laurent, Québec : Fides, 2005.

Chevrier, Jacques. « La spécification de la problématique ». Dans *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, p. 51-81. Sainte-Foy : P.U.Q, 1997.

Freitag, Michel. « Le paradigme de l'institutionnalisation politique ». Dans *Dialectique et société 2*, p. 209-237. Montréal : Ed. Albert St-Martin, 1986.

Michalet, Charles-Albert « Où en est la notion d'économie mondiale? ». Dans *Investissement international et dynamique de l'économie mondiale*, p. 13-33. Paris : Economica, 1990.

Morin, Edgard. « L'organisation ». Dans *La Méthode*, p. 1-43. Paris : Seuil, 1972.

Perrot, Dominique. « Passager clandestin et indispensable du discours : le présupposé », dans *Il était une fois le développement...* », p. 91-111. Lausanne : Éditions d'en bas, 1986.

Rist, Gilbert. « L'illusion postmoderne : la globalisation comme simulacre du « développement » ». Dans *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, p. 346-377. Paris : Presses de Sciences Po., 1996.

Documents officiels

Fabrizio, Claude *et al.* *La dimension culturelle du développement : vers une approche pratique*. Paris : UNESCCO, 1994.

Groupe d'études et de recherches sur les mondialisations. *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Paris : UNESCO, 2003.

Pérez de Cuéllar, Javier (Commission mondiale de la culture et du développement). *Notre diversité créatrice : rapport mondial de la culture et du développement*. Paris : UNESCO, 1996.

UNESCO. *Conventions et recommandations relatives à la protection du patrimoine culturel*. Paris : UNESCO, 1983.

UNESCO. *Cultural rights as human rights*. Paris : UNESCO, 1970.

UNESCO. *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2004*. Paris : UNESCO, 2004.

UNESCO. *Rapport du Directeur général (1988-1989)*. Paris : UNESCO, 1988.

UNESCO. *Rapport du Directeur général (1990-1991)*. Paris : UNESCO, 1990.

UNESCO. *Rapport du Directeur général (1992-1993)*. Paris : UNESCO, 1992.

UNESCO. *Rapport du Directeur général (1994-1995)*. Paris : UNESCO, 1994.

UNESCO. *Rapport du Directeur général (1996-1997)*. Paris : UNESCO, 1996.

UNESCO. *Rapport mondial sur la culture*. Paris : UNESCO, 2000.

UNESCO. *Qu'est-ce que l'Unesco?* Paris : UNESCO, 1963.

Monographies

Barret-Kriegel, Blandine. *L'État et les esclaves*. Paris : Payot & Rivages, 2003.

Bensimhon, Kim Léa. *L'Unesco et la reproduction du système mondial : analyse du dossier des activités de l'Unesco dans le domaine culturel*. Montréal : Université du Québec à Montréal, 2002.

Bessis, Raphaël et Marc Augé. *Dialogue avec Marc Augé : autour d'une anthropologie de la mondialisation*. Paris : L'Harmattan, 2004.

Braudel, Fernand. *Civilisation, économie et capitalisme : XVe-XVIIIe siècle. Volume 3, Le Temps du monde*. Paris : Armand Colin, 1979.

Chasle, Raymond. *Qui a peur de la culture? Une théorie scientifique de la culture*. Paris: Éditions Publisud, 2003.

- Foucault, Michel. *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard, 1966.
- Gagné, Gilbert. *La diversité culturelle : vers une convention internationale efficace ?* Saint-Laurent, Québec : Fides, 2005.
- Holly, Daniel A. *Les Nations Unies et la mondialisation : Pour une économie politique des organisations internationales*. Paris : L'Harmattan, 2003.
- Holly, Daniel A. *L'Unesco, le Tiers-monde et l'économie mondiale*. Montréal/Genève : Presses de l'Université de Montréal/Institut universitaire de hautes études internationales, 1981.
- Olivier, Lawrence et al. *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode*. Paris : Harmattan, 2005.
- Owen Vandersluis, Sarah. *Ethics and cultural policy in a global economy*. New York: Palgrave Macmillan, 2003.
- Sathyamurthy, T.V. *The politics of international cooperation : contrasting conceptions of U.N.E.S.C.O.* Genève: Droz, 1964.
- Smouts, Marie-Claude. *Les organisations internationales*. Paris : Armand Colin, 1995.
- Thomas, Jean. *U.N.E.S.C.O.* Paris : Gallimard, 1962.
- Virally, Michel. *L'organisation mondiale*. Paris : A. Colin, 1972.
- Warnier, Jean-Pierre. *La mondialisation de la culture*. Paris : La Découverte, 2004.
- Wallerstein, Immanuel. *Le Système du monde du XVIe siècle à nos jours, 1 et 2*. Paris : Flammarion, 1980.

Sites internet

Arnold, Mattew, « Culture is “High Culture” », *Explorer*, [En ligne], www.wsu.edu, (mai 1999).

Bodley, John H., « An Anthropological Perspective », *Explorer*, [En ligne], www.wsu.edu, (mai 1999).

Geertz, Cillford, « Emphasizing Interpretation », *Explorer*, [En ligne], www.wsu.edu, (mai 1999).

Miraglia, Eric *et al.*, « A Baseline Definition of Culture », *Explorer*, [En ligne], www.wsu.edu, (mai 1999).

Miraglia, Eric *et al.*, « What is culture : glossary entry for culture », *Explorer*, [En ligne], www.wsu.edu, (mai 1999).

Pérez de Cuéllar, Javier (Commission mondiale de la culture et du développement), « Notre diversité créatrice », *Explorer* [En ligne], www.uneseco.org, (mars 2005).

UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture/La Conférence de Stockholm », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « Culture et développement: UNESCO – Secteur de la culture/Politiques culturelles », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « Culture et développement : UNESCO – Secteur de la culture/ Un bref historique de l’agenda « Culture et développement » de l’UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « Déclaration de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (juillet 1989).

UNESCO, « Démocratie et gouvernance mondiale : quelles régulations pour le 21^e siècle? », *Explorer*, [En ligne], www.UNESCO.org, (29-30 janvier 2001).

UNESCO, « Éducation pour tous d'ici à 2015 », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (avril 2005).

UNESCO, « Information, gestion et formation : Notre diversité créatrice », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « Instruments normatifs », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, *Explorer* [En ligne], (octobre 2006).

UNESCO, « Introduction générale aux textes normatifs de l'UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, *Explorer* [En ligne], (octobre 2006).

UNESCO, « L'UNESCO en bref : Histoire de l'UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « L'UNESCO en bref : L'Acte constitutif de l'UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « L'UNESCO en bref : Programme et budget », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « L'UNESCO en bref : Qu'est-ce que l'UNESCO? », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « Mission du Secteur de la culture 2004-2005 : Extraits du projet du programme 2004-2005 de l'UNESCO », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

UNESCO, « Projet de programme 2004-2005 (32C/5) : IV. Culture », *Explorer* [En ligne], www.UNESCO.org, (mars 2005).

Williams, Raymond, « Moving from High Culture to Ordinary Culture », *Explorer*, [En ligne], www.wsu.edu, (mai 1999).

Yáñez, Guillermo, « Culture nationale et culture ethnique », *Explorer* [En ligne], <http://www.ethnociel.qc.ca/recherche.html>, (mai 2005).

Yáñez, Guillermo, « La dynamique de la culture », *Explorer* [En ligne], <http://www.ethnociel.qc.ca/recherche.html>, (mai 2005).

Yáñez, Guillermo, « La culture », *Explorer* [En ligne], <http://www.ethnociel.qc.ca/recherche.html>, (mai 2005).

Yáñez, Guillermo, « Les éléments de la culture », *Explorer* [En ligne], <http://www.ethnociel.qc.ca/recherche.html>, (mai 2005).